



Juin 2018

Groupe Prévoir

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice clos au 31 décembre 2017

I - Introduction	3
II - Synthèse	4
A. Activités et résultats.....	7
A.1. Activité	7
A.2. Résultat de souscription.....	12
A.3. Résultat des investissements	15
A.4. Résultat des autres activités	16
A.5. Autres informations	16
B. Système de gouvernance	17
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	17
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	21
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	23
B.4. Contrôle interne	29
B.5. Fonction d'audit interne.....	33
B.6. Fonction actuarielle.....	34
B.7. Sous-traitance	35
C. Profil de risque	36
C.1. Risque de souscription	36
C.2. Risque de Marché.....	41
C.3. Risque de Contrepartie	45
C.4. Risque de liquidité.....	46
C.5. Risque opérationnel	47
C.6. Autres risques.....	48
C.7. Autres informations	49
D. Valorisation aux fins de solvabilité.....	50
D.1. Actifs.....	51
D.2. Provisions techniques	54
D.3. Autres passifs	57
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	59
E. Gestion du capital	60
E.1. Fonds propres	60
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	62
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis 66	66
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	66
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	66
E.6. Autres informations	66
Annexe 1 : Détail des concentrations sur le risque de souscription Santé	67
Annexes 2 : états quantitatifs (montants en k€)	69

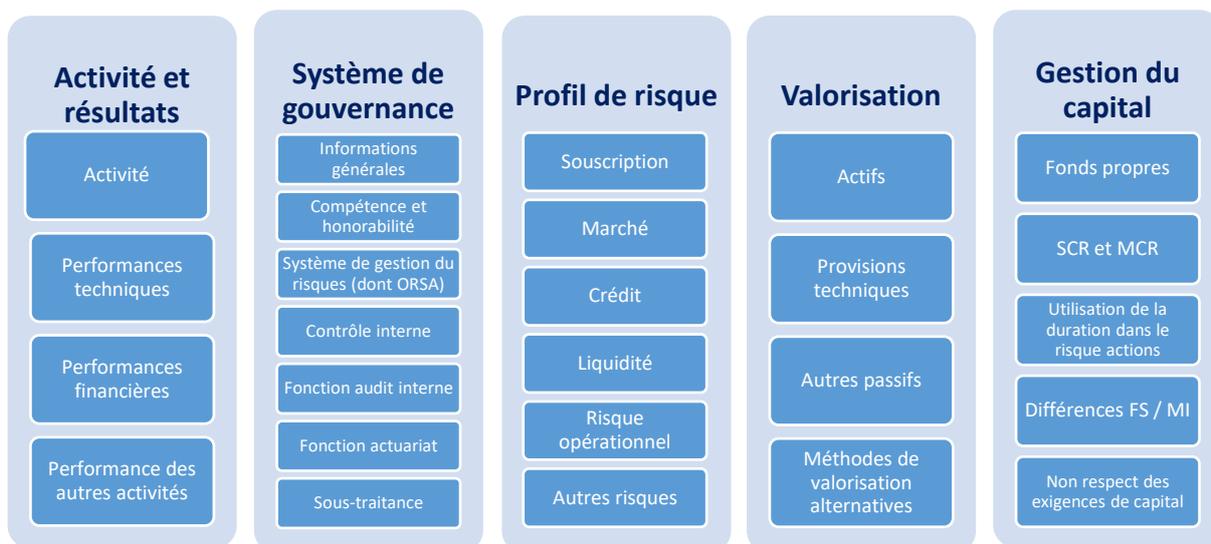
I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et l'article 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 293 à 297 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- l'activité et la performance ;
- le système de gouvernance ;
- le profil de risque ;
- la valorisation à des fins de solvabilité ;
- la gestion du capital.

Le présent Rapport narratif sur la Solvabilité et la Situation Financière permet au Groupe Prévoir de communiquer les informations relatives au cadre de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risque, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe XX des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les actes délégués :



II - Synthèse

Activité et résultats

La SA Société Centrale Prévoir est un Groupe d'assurance privé qui propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe compte parmi ses filiales qui ont une activité d'assurance, SA PRÉVOIR VIE, SA PRÉVOIR RISQUES DIVERS, PREVOIR VIETNAM et PKMI (Cambodge).

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- une famille de produits de prévoyance Décès
- une famille de produits de prévoyance dommages corporels
- une famille de contrats d'épargne

Les contrats d'épargne représentent 83,5 % des provisions d'assurance du Groupe.

Le portefeuille du Groupe comprend également des contrats commercialisés par les succursales de Prévoir-Vie au Portugal et en Pologne : contrats de prévoyance et d'épargne.

Le Chiffre d'Affaires total France atteint 559,5 M€, en augmentation de 1,4% par rapport à l'an dernier, essentiellement tiré par l'activité Prévoir partenaires (+15,7%). Au global, la performance des compagnies d'assurance est en ligne avec celle du marché, avec une meilleure collecte en Non-vie grâce à Prévoir Partenaires.

Pour le cœur de métier, l'activité commerciale est en retrait par rapport à 2016 : la production des affaires nouvelles en primes périodiques est en recul de 2,1%. Le Chiffre d'Affaires global (affaires nouvelles + portefeuille) est en baisse de 5%, suite notamment à la forte baisse de l'épargne à versements libres (baisse conforme à l'orientation stratégique du Groupe). Cette baisse n'est pas compensée par l'évolution des Primes Périodiques dont le chiffre d'affaires global est resté stable malgré le succès commercial du produit retraite multi-supports.

L'activité Prévoir Partenaires continue à progresser fortement avec un Chiffre d'Affaires en hausse de 15,7% et dépassant les 100 M€, toujours tiré par l'assurance emprunteur (82% du Chiffres d'Affaires Partenaires). Le Chiffre d'Affaires Partenariats représente 19% du Chiffre d'Affaires total des sociétés d'assurance du Groupe.

La sinistralité est maîtrisée dans les activités Cœur de métier. L'activité Partenaires enregistre une sinistralité plus élevée en 2017, notamment sur l'assurance de prêt, en raison de la réception tardive des éléments de reporting relatifs à des sinistres survenus sur l'exercice 2016 et ainsi comptabilisés en 2017.

En 2017, l'encours des placements du Groupe en valeur nette comptable a augmenté de 1,7%. La part obligataire diminue légèrement au profit des actions et de l'immobilier (cf. A.3.1.). Le rendement du portefeuille recule en raison de la baisse des revenus courants. Celle-ci provient de la diminution du rendement des portefeuilles obligataires des sociétés d'assurance ainsi que des pertes de change constatées sur le franc suisse et le dollar.

Après avoir réalisé un bilan à mi-parcours du sixième projet d'entreprise « Prévoir 2020 », les sociétés du Groupe, travaillent à mettre en place les priorités de la deuxième partie du plan stratégique : une cible de clientèle populaire, la protection de la personne, le développement d'une relation client multi-canal, la performance et la compétitivité. Rappelons que le plan stratégique s'inscrit dans la continuité d'une volonté d'indépendance du Groupe permettant de garantir sa rentabilité et sa pérennité pour les actionnaires, les salariés et les assurés.

Système de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) du Groupe est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général. Le Directeur Financier et le Directeur de la Stratégie ont été désignés par le Conseil d'Administration « dirigeants effectifs » au sens de la Directive Solvabilité 2 et interviennent dans toutes les décisions significatives.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration de l'entreprise a approuvé la politique écrite relative aux exigences de compétence et d'honorabilité. La section B.2. du rapport a été mise à jour de manière à intégrer les dispositions de cette politique, en particulier pour ce qui concerne les exigences relatives aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants effectifs et aux titulaires des fonctions clé. Le Conseil d'Administration a décidé cette année de réaliser en 2018, une évaluation du fonctionnement des conseils de la Société Centrale Prévoir et des compagnies d'assurance, ainsi que des comités, tel que prévu dans la politique écrite. Cette

évaluation sera réalisée à l'aide d'un questionnaire adressé à chaque administrateur, et analysé par un consultant externe. L'objectif est de réaliser un diagnostic et d'identifier les pistes d'amélioration, dans une logique d'amélioration continue.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, un système de gestion des risques a été mis en place, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposé le Groupe afin de pouvoir contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé. Cette approche en matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques écrites dont les principes sont décrits dans la section B.3. Cette dernière a notamment été mise à jour suite à l'approbation, en 2017, d'une nouvelle politique écrite sur l'ORSA (processus d'auto-évaluation des risques et de la solvabilité menée au minimum une fois par an).

Au cours du 1er semestre 2017, le Groupe a mis en œuvre un Système Informatisé de Gestion des Risques qui a été utilisé pour mettre à jour la cartographie des risques 2017. D'autre part le référentiel de risques d'Assurance de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne a été présenté aux correspondants processus et contrôle interne pour développer leur professionnalisme en matière d'identification et de gestion des risques.

Il n'y a pas eu d'évolution notable dans le système de gouvernance du Groupe au cours de l'exercice 2017.

Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, le Groupe procède à l'identification et l'évaluation d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, le Groupe procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilités en cas de survenance de ces situations défavorables. Ces analyses permettent au Groupe de définir un système de limites et de surveillance des expositions à ces différents risques.

Le risque de marché est prépondérant : il représente, en capital de solvabilité requis (SCR), 83% de la somme de l'ensemble des risques, contre 78% en 2016. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur le portefeuille d'investissement. Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a progressé de 3,6%. Le montant des positions en actions/fonds et immobilier ont progressé (respectivement +12,2% et +6,4%) sous l'effet conjugué de nouvelles acquisitions et d'une évolution favorable des marchés. La valeur du portefeuille obligataire a légèrement reculé (-1,3%) ; les sociétés d'assurance du Groupe tendent à réduire le poids de cette classe d'actif en contexte de taux bas.

Le poids du risque de souscription, le second dans la hiérarchie, représente 11% du SCR.

Valorisation aux fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 du Groupe, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Ainsi, la construction du bilan prudentiel Solvabilité 2 diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes comptables françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, alors qu'ils sont comptabilisés à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques des entités Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers, d'autre part, figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant une estimation au plus juste des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente et rétrospective des engagements envers les assurés.

Les écarts de valorisation entre l'approche Solvabilité 2 et les normes comptables sont présentés dans la section D. En raison de la hausse des plus-values latentes sur les actions et l'immobilier ainsi que de la hausse des taux d'actualisation et la réduction de la volatilité des scénarios économiques pour le calcul des provisions techniques de Prévoir-Vie, le bilan prudentiel présente un excédent d'actif sur le passif en progression : 1 266,1 M€ à fin 2017 contre 1 118,6 M€ en 2016.

Gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que le Groupe dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres du Groupe sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR correspondent à l'excédent d'actif sur le passif issu de l'établissement du bilan prudentiel (cf. ci-dessus) dont sont déduits le dividende prévisionnel de l'exercice et les montants non disponibles au titre des intérêts minoritaires et des filiales situées hors espace européen (cf. E.1.2.). Ces fonds propres s'élèvent à 1 200,1 M€ à fin 2017 (+14%).

Le capital de solvabilité requis s'établit à 395,3 M€ contre 336,7 M€ à fin 2016, soit une hausse de 17 % sur la période. L'augmentation du SCR provient pour l'essentiel de l'augmentation du SCR du risque de marché du Groupe (+14,7%) et en particulier du SCR du risque action qui augmente mécaniquement du fait de l'augmentation de la valeur de marché du portefeuille (augmentation du stock et amélioration de la valorisation).

En 2017, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 304% contre 313% en 2016. L'excédent de fonds propres S2 (i.e. le montant de fonds propres disponibles une fois le SCR déduit) progresse de 12,4%, passant de 716 M€ en 2016 à 805 M€ à fin 2017.

A. Activités et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations Générales

La SA Société Centrale Prévoir (Groupe Prévoir) est un Groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910, spécialiste de l'assurance de personnes. Il propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe Prévoir s'est donné pour mission d'accompagner ses clients, en particulier les familles à revenus modestes, à chaque étape de leur vie.

La SA Société Centrale Prévoir est une société anonyme de droit français du Groupe Prévoir.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 61 Rue Taitbout, 75009 Paris) est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de celui du Groupe Prévoir.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Christine Billy et EXCO Paris Ace – auditeurs et conseils d'entreprise, représenté par François Shoukry.

A.1.2. Organisation du Groupe Prévoir-

Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par une holding, la « Société Centrale Prévoir », une société anonyme dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75 009 Paris.

La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

- le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir examine les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations et recommandations aux conseils d'administration des sociétés d'assurances affiliées.
- le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.
- le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement des deux compagnies d'assurances filiales.
- le comité des rémunérations, des carrières et des nominations vaut pour ses filiales d'assurance Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2017

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2017 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.

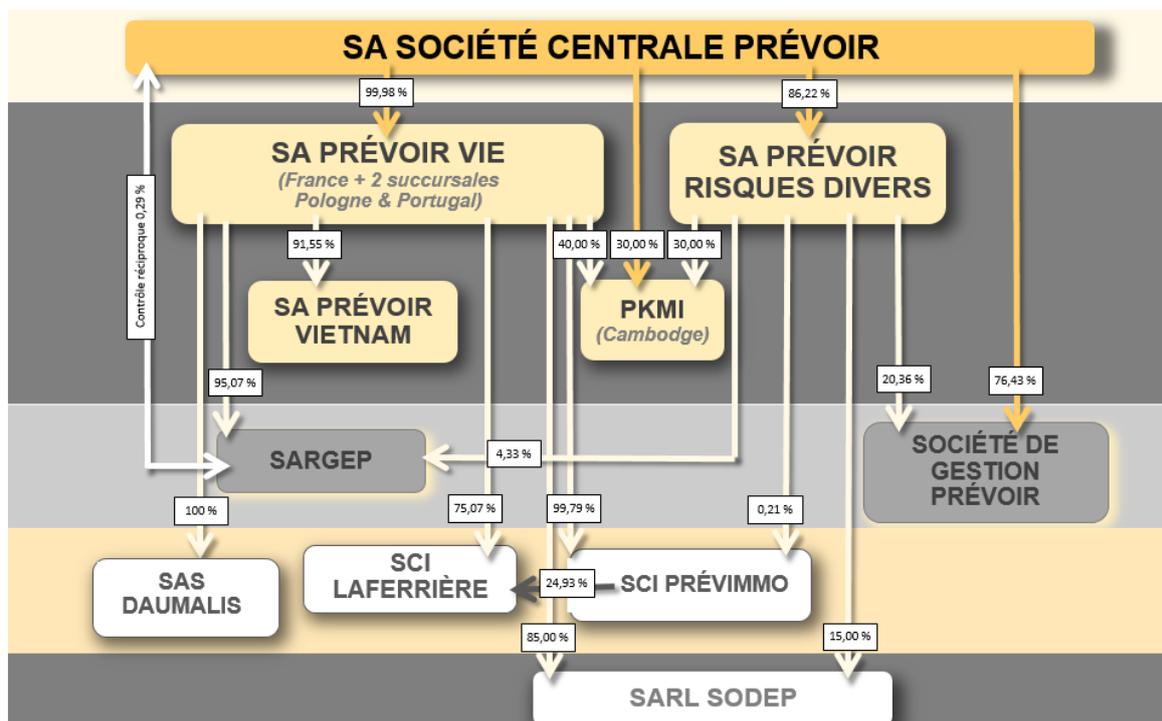


Figure 1 : Structure juridique Prévoir

Les principales évolutions survenues dans la structure du Groupe en 2017 consistent en l'acquisition par Prévoir-Vie de la SAS Daumalis (investissement immobilier) et de l'absorption par Prévoir-Vie de sa filiale SCI Copernic qui n'apparaît donc plus dans l'organigramme ci-dessus.

A.1.4. Filiales de la SA Société Centrale Prévoir

Au 31 décembre 2017, l'entreprise détient les filiales ci-dessous :

Filiales	Activité	% de contrôle
SA PRÉVOIR VIE	Assurance	99,99%
SA PRÉVOIR RISQUES DIVERS	Assurance	86,2%
SOCIÉTÉ DE GESTION PRÉVOIR	Gestion d'actifs	96,8%
SCI LAFERRIERE	Immobilier	100,0%
SCI PREVIMMO	Immobilier	100,0%
SAS DAUMALIS	Immobilier	100,0%
SARGE	Gestion d'actifs	99,4%
PREVOIR VIETNAM	Assurance	91,5%
PKMI	Assurance	100,0%

Table 1 : Filiales significatives

Il est précisé que la SODEP, détenue à 100%, a été exclue du périmètre du Groupe compte tenu de son caractère non significatif.

A.1.5. Activités du Groupe Prévoir

En France¹, le Groupe Prévoir est agréé pour opérer dans les branches suivantes :

- 1 – Accident
- 2 – Maladie
- 20 – Vie, décès et complémentaire
- 21 – Nuptialité, natalité et complémentaire
- 22 – Assurances liées à des fonds d'investissement et complémentaires

Le Groupe Prévoir s'appuie sur un portefeuille cœur de métier et une activité « Partenaires » qui représente 18,6 % du chiffre d'affaires total des sociétés d'assurance en 2017 (16% en 2016). L'activité Partenaires est centrée autour de quatre partenariats principaux : ADP April (assurance emprunteur), Filiassur (décès accidentel et IJ hospitalisation), Santiane et Solly Azar (remboursement des frais de soins). Deux nouveaux partenariats en hospitalisation ont démarré de manière satisfaisante (SPvie : indemnités journalières (IJ) en cas d'hospitalisation et Azimut : IJ en cas d'hospitalisation, capital en cas de décès accidentel, capital en cas de lésions corporelles).

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- une famille dénommée « Prévoyance décès », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales », « dotales/rentes éducation », « vie entière » ou « temporaires », des contrats de prévoyance souscrits dans le cadre de la loi Madelin prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès, ainsi que des contrats collectifs en cas de décès. Les tarifs de ces contrats reposent sur une table de mortalité et un taux technique variables selon les époques de commercialisation.
- une famille dénommée « Prévoyance dommages corporels » qui regroupe des produits/garanties couvrant :
 - le décès accidentel, l'invalidité ou la dépendance via le paiement de capitaux,
 - l'incapacité, l'invalidité ou la dépendance via le versement de rentes
 - l'hospitalisation et l'incapacité via le versement d'indemnités journalières
 - l'incapacité et l'invalidité via l'exonération des cotisations.

Cette famille comporte aussi des garanties « Frais de soins », et une garantie récupération d'une partie des cotisations versées en cas de non réalisation des risques invalidité et incapacité.

- une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée par :
 - des contrats individuels en euros à primes périodiques, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel, soit d'un taux minimum annuel garanti.
 - des contrats en euros à primes périodiques, qui permettent aux travailleurs non salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère. Ces contrats sont souscrits dans le cadre de la loi Madelin.
 - des contrats ACAVI dont les garanties s'expriment en unités de compte (parts de SCI).
 - des contrats d'épargne retraite multi-supports depuis fin 2016.
 - des produits individuels en euros à versements libres, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel, soit d'un taux minimum annuel garanti.
 - des rentes viagères et certaines, en cours de service, issues de contrats épargne/retraite,
 - des contrats collectifs d'assurance en cas de vie (retraite à cotisations définies et indemnités de fin de carrière) regroupés sous l'appellation « Prévoir Entreprise »,

Cette famille représente 83,5 % des provisions d'assurance du Groupe.

Le portefeuille du Groupe comprend également des contrats commercialisés par les succursales du Portugal et de la Pologne : contrats de prévoyance et d'épargne.

¹ Cf. Annexe Quantitative : Tableau S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par pays

<i>En milliers d'euros</i>	Encours 2017	Encours 2016	Variation	Var.%
Epargne (*)	2 958 183	2 894 657	63 526	+ 2,19%
Supports en Euro	2 956 909	2 894 622	62 287	+ 2,15%
Dont contrat à primes uniques	1 657 491	1 632 217	25 274	+ 1,55%
Dont contrats à primes périodiques	1 299 418	1 262 405	37 013	+ 2,93%
Supports en Unités des Comptes	1 274	35	1 239	+ 3540,00%
Prévoyance décès (*)	437 796	446 514	-8 718	- 1,95%
Prévoyance dommages corporels	145 909	132 194	13 715	+ 10,37%
dont provision pour sinistres à payer	9 514	8 563	951	+ 11,11%
dont provision mathématique des rentes	12 872	12 313	559	+ 4,54%
dont provision pour risque croissant	122 622	110 488	12 134	+ 10,98%
dont autres provisions d'assurance	901	830	71	+ 8,55%
Total des provisions d'assurance	3 541 888	3 473 365	68 523	+ 1,97%

Table 2 : Mouvements de portefeuille

L'augmentation de 68,5 M€ (+1,97 %) des provisions d'assurances provient principalement des produits d'épargne et dans une moindre mesure de la provision pour risque croissant.

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires du Groupe Prévoir s'établit à 559,5 M€ et se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Primes émises 2017	Poids
1 - Assurance des frais médicaux	19 612	3,51%
2 - Assurance de protection du revenu	49 733	8,89%
29 - Assurance maladie	32 999	5,90%
30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires	451 333	80,66%
31 - Assurance indexée et en unités de compte	886	0,16%
32- Autres	4 471	0,80%
33 - Rentes	0	0,00%
35 - Réassurance maladie	184	0,03%
36 - Réassurance vie	308	0,06%
Total	559 526	100,00%

* Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe : les primes indiquées dans ce tableau n'incluent pas les primes des filiales d'assurance au Vietnam et au Cambodge qui ne sont pas traitées en intégration globale dans le bilan prudentiel mais figurent toujours en titres de participations stratégiques (cf. chapitre D.)

Table 3 : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 principales

La ligne d'activité « Assurance avec participation aux bénéficiaires » regroupe l'ensemble des contrats pris en compte dans le périmètre du calcul de la participation aux bénéficiaires réglementaire. Les LoB 31 et 32 sont peu représentatives car elles concernent les contrats en unités de compte (les contrats retraités en unités de compte ont été lancés début décembre 2016) et les garanties d'exonération en cas d'arrêt de travail des primes des contrats classés en LoB 30.

La ligne d'activité de frais de soin (LoB 1 - Medical Expense Insurance) regroupe les garanties de remboursement des frais de soins.

La ligne d'activité de protection revenu (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) concerne les contrats de dommages corporels pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire illimitée inscrite dans les Conditions Générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats couvrant exclusivement le dommage corporel ou de contrats offrant des garanties « dommages corporels » attachées à des temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS².

La ligne d'activité d'assurance de santé (classée réglementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) comporte des contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant pas de possibilité de révisions tarifaires dans les Conditions Générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit de produit de type mixte, vie entière..., et un produit de type assurance de prêt.

La ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities stemming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations) concerne les contrats qui ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation de type « rentes invalidité ». Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 29 ou LoB 2.

Enfin les lignes d'activité de réassurance (LoB 35 Réassurance Santé et LoB 36 Réassurance Vie) concernent l'activité de réassurance du Groupe, qui depuis 2017 réassure un produit d'assurance de prêt commercialisé par April et assuré par Axeria.

A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

Après avoir réalisé un bilan à mi-parcours du sixième projet d'entreprise « Prévoir 2020 », les sociétés du Groupe, travaillent à mettre en place les priorités de la deuxième partie du plan stratégique : une cible de clientèle populaire, la protection de la personne, le développement d'une relation client multi-canal, la performance et la compétitivité. Rappelons que le plan stratégique s'inscrit dans la continuité d'une volonté d'indépendance du Groupe permettant de garantir sa rentabilité et sa pérennité pour les actionnaires, les salariés et les assurés.

En 2018, le Groupe s'assurera du bon déroulement du nouveau système de rémunération du réseau commercial mis en place en 2017.

Au cours du dernier trimestre 2018, le Groupe commercialisera une nouvelle offre dépendance, en remplacement des anciens produits Prévoir Autonomie Bien Etre et Prévoir Capital Bien Etre.

Le Groupe continue à travailler sur la mise en place de partenariats en marque blanche, notamment en dépendance, santé, incapacité et hospitalisation. Ces projets vont lui permettre à terme de réaliser des économies d'échelle en capitalisant sur son savoir-faire.

A l'international, le Groupe accueillera Mirae Asset Life dans le capital de sa filiale Prévoir Vietnam qui lui permettra de disposer de moyens en adéquation avec les exigences du marché vietnamien.

A.1.7. Autres informations

Au 31 décembre 2017, le Groupe emploie 1668 salariés dont 293 dans ses succursales et filiales à l'international.

² TNS = Travailleur Non-Salarié

A.2. Résultat de souscription

A.2.1. Performance de souscription

En millions d'euros				2017	2016	Variation
	Vie	Non Vie	Autres	Total		
Prime émises	474,4	102,5		576,9	584,8	-7,9
Chiffres d'affaires des autres activités			46,9	46,9	47,0	-0,1
Autres produits d'exploitation courante	0,9	0,2		1,1	1,0	0,1
Produits financiers nets de charges	150,7	8,1		158,7	164,1	-5,3
Charges des prestations d'assurance	-454,2	-43,7		-497,9	-527,2	29,2
Solde de réassurance	-12,6	-2,0		-14,7	-16,8	2,1
Charges des autres activités			-17,5	-17,5	-16,9	-0,6
Charges de gestion	-147,0	-52,2		-199,1	-177,4	-21,8
Résultat de l'exploitation courante	12,1	12,9	29,4	54,4	58,7	-4,3
Autres produits nets	-0,3	0,1		-0,2	-0,3	0,2
Résultat exceptionnel	-0,6	-0,3	6,3	5,3	0,8	4,5
Impôt société	-3,2	-4,3	-9,6	-17,1	-18,0	0,9
Résultat net des sociétés intégrées	8,0	8,3	26,0	42,4	41,2	1,2
Dotation amort écart acquisition				0,0	0,0	0,0
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	8,0	8,3	26,0	42,4	41,2	1,2
Intérêts minoritaires	0,0	-1,2	-0,2	-1,3	-1,5	0,2
Résultat Net (part du Groupe)	8,0	7,2	25,8	41,0	39,7	1,4
Résultat par action				6,96 €	6,73 €	

Table 4 : Evolution de la performance de souscription

Le résultat de l'exploitation courante est en baisse de 7,3% par rapport à 2016. Il recouvre principalement :

- les primes émises, issues de l'activité Assurances en recul de 1,4% par rapport à 2016 ;
- le chiffre d'affaires des autres activités, c'est-à-dire, celui de la société Centrale Prévoir et celui de la Société de Gestion Prévoir ;
- les produits financiers générés par l'activité Assurances, en baisse de 3,3% ;
- les charges des prestations de l'activité Assurances incluant les charges des provisions techniques, en baisse de 5,5% ;
- le solde réassurance ;
- les charges de gestion de l'activité Assurances en progression de 12,2% ;
- les charges des autres activités.

Le résultat exceptionnel de 5,3 M€ provient principalement d'une cession immobilière réalisée par une des SCI du Groupe.

Avec un impôt sur les résultats en diminution de 5%, le résultat net du Groupe s'élève à 41 M€, en progression de 3,3% par rapport à 2016.

A.2.2. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par le Groupe.

En 2017, le solde de cessions en réassurance du Groupe représente 3,6% de son chiffre d'affaires contre 2,9% en 2016.

Le Groupe possède différentes couvertures de réassurance décrites ci-dessous :

Traités avec Swiss Ré

Le Groupe dispose de différents traités avec Swiss Ré qui apportent :

- des couvertures en excédent de plein (traité historique) afin garantir une homogénéité dans le niveau des capitaux sous risque de façon à ce que l'équilibre technique, basé sur la mutualisation, ne soit pas rompu par le règlement de sinistres de montants trop importants ;
- une couverture en excédent de plein et en quote-part des risques décès et incapacité/invalidité sur le produit ADP April. Ce traité intervient pour la fraction de capital restant à la charge de l'assureur après les traités en quote-part souscrits auprès de SCOR et Hannover ;
- une couverture en quote-part pour les risques dépendance, frais de soins, pour le risque de décès accidentel proposé par marketing direct ou par des partenaires (produit de décès accidentel de Filiassur) et pour la garantie « maladies graves ».

Traités avec Scor

Le Groupe dispose de différents traités avec Scor qui apportent :

- une couverture en quote-part pour les risques de décès toutes causes, incapacité et invalidité des produits à destination des travailleurs non-salariés non agricoles,
- une couverture en quote-part pour le risque de décès accidentel du produit distribué par la société de courtage Filiassur,
- une couverture en quote-part pour les risques arrêt de travail et invalidité du produit d'assurance de prêt ADP April.

Traité avec Gen Ré

Le Groupe a un traité de réassurance en quote-part avec Gen Ré pour des produits frais de soins commercialisés et gérés par des partenaires.

Traités avec Hannover

Le produit d'assurance de prêt ADP April, commercialisé par April (et le réseau Prévoir depuis 2013), est réassuré auprès de Hannover par un traité en quote-part.

Hannover réassure aussi, en quote-part, une partie des affaires réalisées sur un produit d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation distribué par Filiassur. Enfin, depuis 2017, il couvre l'offre partenaire distribuée par Azimut (indemnités journalières en cas d'hospitalisation, capital en cas de décès accidentel, blessures accidentelles, mort subite ou PTIA accidentelle), il s'agit à nouveau d'un traité en quote-part.

Enfin Hannover réassure les risques de décès, invalidité, décès et hospitalisation accidentels, maladie redoutée des produits commercialisés par les succursales portugaise et polonaise.

Traités avec Mut Ré

Le Groupe assure les produits « frais de soins » distribués par Solly Azar (produit Profil Santé) et par Santiane (produit Orys Santé) qui sont couverts par un traité en quote-part auprès de Mut Ré. Depuis 2017, Mut Ré réassure également en quote-part un produit d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation distribué par SPvie.

Traités avec RGA

Le Groupe a deux traités en quote-part avec RGA, pour des produits commercialisés par des partenaires :

- l'un concerne un produit d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation distribué par SPB ;
- l'autre concerne une partie des ventes du produit de décès accidentel distribué par Filiassur.

Traité avec De Hoop

Le Groupe dispose en outre d'un traité en quote-part avec le réassureur De Hoop pour la couverture des risques de décès toutes causes et d'invalidité très aggravés. Moins d'une dizaine de contrats sont réassurés auprès de De Hoop.

Enfin, le Groupe trouve un intérêt dans la réassurance par l'assistance technique qu'apportent les réassureurs. Cette aide n'est pas facturée et porte sur divers sujets tels que la sélection médicale, le partage de connaissance dans l'étude de risques nouveaux, l'aide à la tarification de nouveaux risques

D'autres techniques d'atténuation des risques sont également mises en œuvre dans le cadre du dispositif de gestion des risques, décrit au paragraphe B.3 du présent rapport.

Le Groupe ne détient, en portefeuille, ni produit dérivé à des fins de couverture, ni véhicule de titrisation.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Composition du portefeuille

Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour les sociétés d'assurance du Groupe, l'allocation d'actifs est guidée par la nature des engagements de passif. Ainsi, les principales sociétés d'assurance veillent à conserver des parts obligataires comprises, respectivement, entre 60% et 80% pour Prévoir-Vie et 50% et 70% pour Prévoir-Risques Divers. Cependant, dans un contexte de taux bas, la part obligataire tendra à être réduite au profit des autres classes d'actifs.

Les sociétés d'assurance du Groupe diversifient également leurs placements sur des actions et de l'immobilier. Les autres entités du Groupe investissent majoritairement en actions.

Au sein de chaque classe d'actifs, les stratégies d'investissement sont décidées en fonction de la situation et des opportunités de marché.

VNC En milliers d'euros	2017	Var.	Poids
Classe d'actifs			
Obligations	2 546 167	-15 145	59,8%
Actions & OPCVM	903 653	54 172	21,2%
Trésorerie (Sicav Banque)	209 622	2 511	4,9%
Immobilier	587 635	32 369	13,8%
Prêts	8 268	-1 411	0,2%
Total	4 255 345	72 496	100%

La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan.

Table 5 : Composition des placements au 31.12.2017

En 2017, l'encours des placements en valeur nette comptable a augmenté de 1,7%. La part obligataire diminue légèrement au profit des actions et de l'immobilier. Le poids des disponibilités est quant à lui demeuré stable.

Actions

La part actions et OPCVM atteint, en valeur comptable, 21% du portefeuille du Groupe à fin 2017 contre 20% à fin 2016. Les actions détenues en direct correspondent majoritairement à des entreprises françaises alors que la stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement la zone Europe. Le Groupe recherche également une diversification de ses investissements dans différents secteurs économiques.

Produits de taux

Malgré un contexte de taux de rendement obligataires très bas, les sociétés d'assurance du Groupe ont maintenu leur politique d'investissement obligataire en fonction des contraintes du portefeuille de contrats et des opportunités de marché tout en veillant à ne pas dégrader la qualité de leur portefeuille obligataire.

Les placements monétaires sont orientés vers des supports offrant une rémunération positive au détriment des supports collectifs de placement dont la performance est désormais négative.

Immobilier

Le secteur immobilier est resté bien valorisé tout au long de l'année 2017. Dans ce contexte, le Groupe a acquis 3 immeubles : rue d'Aumale et rue Auguste Vacquerie à Paris, rue Albestrasse à Berlin.

A.3.2. Résultat des activités de placement

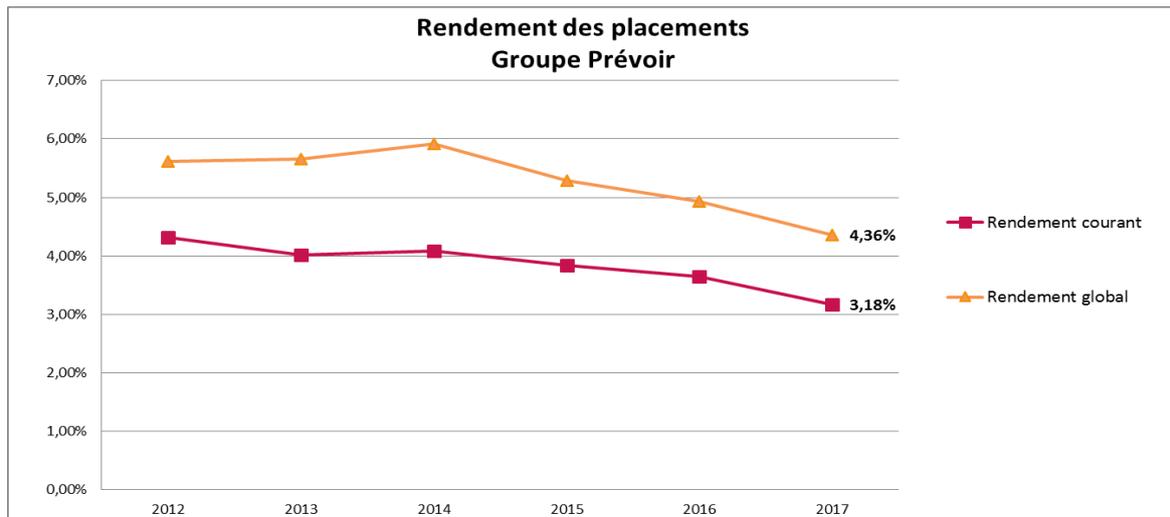


Figure 6 : Résultat des activités de placement au 31.12.2017

Les rendements ci-dessus sont calculés sur la base des produits financiers nets enregistrés dans les comptes sociaux de la Société Centrale Prévoir et de ses filiales d'assurance Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

Le rendement courant correspond aux revenus des coupons obligataires, aux dividendes des actions, aux loyers des placements immobiliers ainsi qu'aux écarts de change enregistrés sur les placements en devise. Il s'établit à 3,18% en 2017 contre 3,64% l'an passé. La baisse des revenus courants provient de la diminution du rendement des portefeuilles obligataires des sociétés d'assurance ainsi que des pertes de change constatées sur le franc suisse et le dollar.

Le rendement global correspond au rendement courant augmenté des plus-values réalisées et de la variation de provision pour dépréciation durable sur les portefeuilles actions. Il suit la même tendance que le rendement courant et s'établit à 4,36% contre 4,94% en 2016.

A.3.3. Comparaison de la performance d'investissement avec l'année précédente

En milliers d'euros	2017	2016	Var.
Revenus nets des placements (hors frais par destination)			
Courants	133 503	149 225	-10,54%
Variation provision dépréciation	-1 097	-852	28,77%
Profits de cession nets	50 759	53 773	-5,61%
Produits financiers	183 165	202 147	-9,39%

Table 7 : Comparaison Produits financiers vs. N-1

Les chiffres ci-dessus correspondent aux produits financiers nets enregistrés dans les comptes sociaux de la Société Centrale Prévoir et de ses filiales d'assurance Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers. Le recul des revenus courants (cf. A.3.2.) explique en grande partie la baisse des produits financiers observée en 2017.

A.4. Résultat des autres activités

Le Groupe n'exerce pas d'activité, en dehors de ses métiers de souscription et de placement, qui générerait des produits et dépenses significatifs.

A.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

Selon délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juin 2013, prise conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général, la direction générale du Groupe est assumée par le président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

Depuis Janvier 2016, le Groupe a nommé 2 dirigeants effectifs supplémentaires : il s'agit du directeur de la stratégie et de la transformation, et du directeur financier.

B.1.2. Conseil d'Administration

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président, soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président.

Rôle du président du Conseil d'Administration

Le président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il préside les réunions des assemblées générales.

Composition du Conseil

La composition du Conseil d'Administration n'a connu aucune évolution en 2017.

Le conseil compte dix membres : quatre femmes et six hommes, trois administrateurs indépendants et sept administrateurs issus des familles fondatrices.

La proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration, au 31 Décembre 2017, est conforme aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 Janvier 2011 en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'Administration.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme aux bonnes pratiques.

Membre	Qualité	Commentaire
Madame Patricia LACOSTE	Président directeur-général	Renouvelée par l'AGM du 2 juin 2016 Expiration du mandat : 2022
Monsieur Bertrand VOYER	Administrateur	Renouvelé par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Monsieur Jacques POTDEVIN	Administrateur indépendant	Renouvelé par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Monsieur Emmanuel du BOULLAY	Administrateur indépendant	Renouvelé par l'AGM du 1 ^{er} juin 2017 Expiration du mandat : 2023
Monsieur Jean-Baptiste de LABRUSSE	Administrateur	Renouvelé par l'AGM du 1er juin 2017

		Expiration du mandat : 2023
Monsieur Stéphane GAULLIER	Administrateur	Renouvelé par l'AGM du 1er juin 2017 Expiration du mandat : 2023
Madame Maïlis ROBERT-AMBROIX	Administrateur	Nommée par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Monsieur Luc MORILLON	Administrateur indépendant	Nommé par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Madame Anne ROULLIER	Administrateur	Nommée par l'AGM du 4 juin 2015 Expiration du mandat : 2021
Madame Blandine SURRY	Administrateur	Nommée par l'AGM du 4 juin 2015 Expiration du mandat : 2021

B.1.3. Les comités

Le conseil d'administration est assisté dans ses missions par quatre comités spécialisés composés d'administrateurs de la Société Centrale Prévoir ou des sociétés filiales d'assurance Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

	Comité d'audit	Comité stratégique	Comité des rémunérations et des carrières	Comité d'investissement
Président	M. Jacques POTDEVIN	Mme Laurie MAILLARD	M. Jean-Baptiste de LABRUSSE	M. Bertrand VOYER
Membres	M. Emmanuel du BOULLAY	M. Jean-Baptiste de LABRUSSE	Mme Maïlis ROBERT-AMBROIX	M. Luc MORILLON
	Mme Laurie MAILLARD	Mme Maïlis ROBERT-AMBROIX		

Comité stratégique

Rôle du comité : Le comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil dans les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du projet d'entreprise.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe). Des directeurs du Groupe sont invités à ces réunions en fonction des sujets. Son président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir. Les Conseils d'Administration des sociétés d'assurance reçoivent également une information sur ces travaux. Le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité stratégique pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

Comité d'investissement

Rôle du comité : Le comité d'investissement a pour mission d'assister le Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe.

Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement des deux compagnies d'assurances filiales, Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers en prenant en compte leurs spécificités. Ce point a été discuté et validé lors de leurs Conseils d'Administration respectifs en date du 4 avril 2013.

Composition : Il est composé actuellement de deux membres, choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe. La direction générale et la direction financière du Groupe ainsi que la direction générale de la Société de Gestion Prévoir sont invitées à ces réunions.

Comité d'audit

Rôle du comité : Le comité d'audit est une émanation du Conseil de la Société Centrale Prévoir. Ses missions principales sont d'apprécier la gestion des risques et le contrôle interne, le reporting financier et l'audit interne et externe.

Son président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration.

Compte tenu des modalités d'application suite à la transposition dans le droit français par l'ordonnance du 8/12/2008 de la huitième directive, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comité d'audit pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers. Ce point a été discuté et validé lors de leurs Conseils

d'Administration respectifs en date du 16/09/2009. Un compte rendu spécifique traitant des questions qui les concernent est établi pour les sociétés d'assurances.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs indépendants.

Comité des rémunérations, des carrières et des nominations

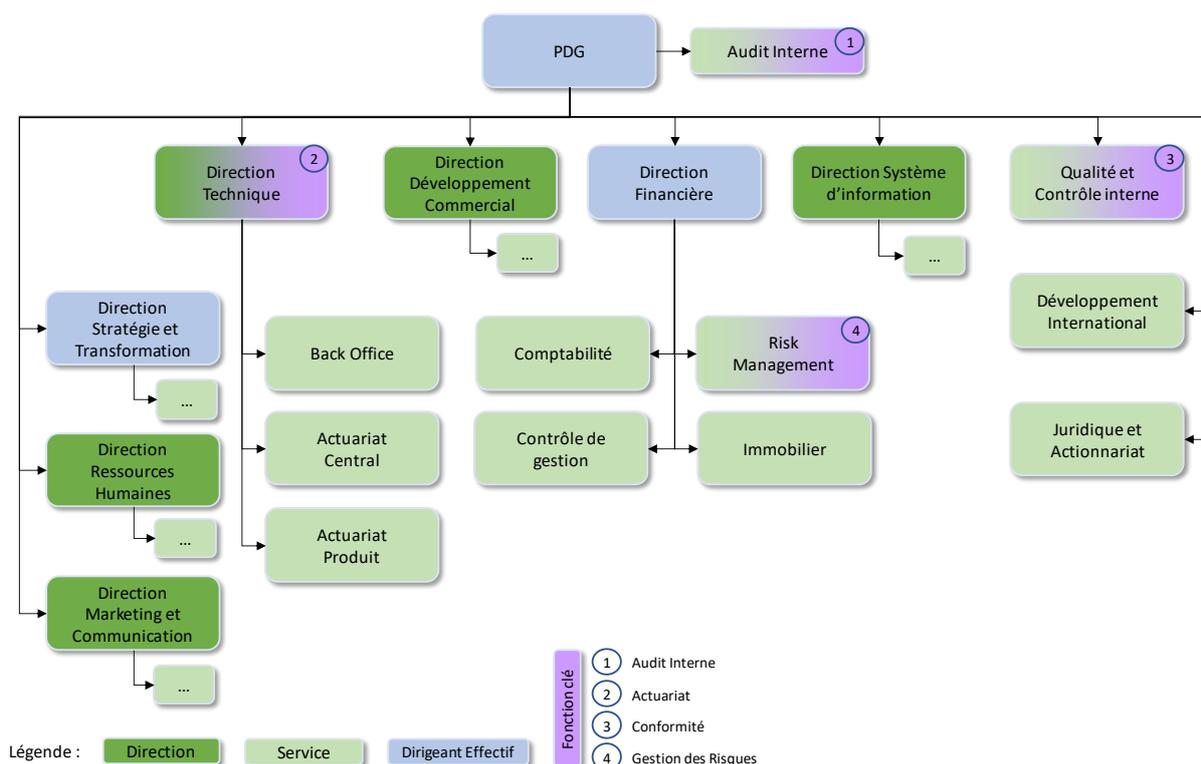
Rôle du comité : Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations a pour mission de formuler des propositions de rémunération des dirigeants et émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs. Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations de la Société Centrale Prévoir vaut pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

Composition : Il est composé de deux membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe.

B.1.4. Structure organisationnelle du Groupe

L'organigramme suivant montre de façon simplifiée la structure hiérarchique du Groupe et met en évidence les fonctions clé au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargé du pilotage général du Groupe. Les directions suivantes lui sont rattachées : direction financière, direction technique, direction des systèmes d'information, direction des ressources humaines, direction du marketing et de la communication, direction du développement commercial. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l'avancement du projet d'entreprise.



B.1.5. Politique de rémunération

La politique de rémunération de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir est proposée par le Directeur des Ressources Humaines et la Direction Générale et est présentée pour avis au Comité des rémunérations des carrières et des nominations, qui est une émanation du Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est validée par le Conseil d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

L'actualisation de la politique de rémunération intervient annuellement et en préalable à la Négociation Annuelle Obligatoire des salariés du siège et du réseau.

La politique de rémunération respecte les 5 grands principes suivants :

1. le Groupe définit sa politique de rémunération dans le respect de son équilibre budgétaire ;
2. le Groupe vise le respect de l'équité interne dans sa politique de rémunération;
3. le Groupe vise le respect de l'équilibre externe et la recherche de compétitivité dans sa politique de rémunération ;
4. la politique de rémunération mise en place assure la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du Groupe ;
5. une politique spécifique de rémunération s'applique pour les salariés du réseau commercial.

A travers son système de rémunération, le Groupe entend atteindre les objectifs suivants :

- respect du plan stratégique ;
- développement de la performance individuelle des salariés ;
- respect de la charte d'éthique et du devoir de conseil envers les assurés ;
- maintien des salariés dans le Groupe.

Dans ce cadre, et afin de s'assurer de la pertinence du système mis en place, le Groupe procède à diverses évolutions de son système de rémunération :

- des indicateurs produits mensuellement par le contrôle de gestion vérifient que les nouvelles dispositions du système de rémunération permettent d'atteindre les objectifs de productivité, de qualité (effectifs, contrats) prévus dans le plan stratégique ;
- les taux de rétention des commerciaux non cadres du Groupe PREVOIR sont régulièrement comparés à ceux de la profession, pour s'assurer de la pertinence du système de rémunération, avec l'objectif d'être au-delà du taux de la profession ;
- le niveau de rémunération des commerciaux est ajusté chaque année en fonction notamment de la révision des coefficients de commissionnement affectés aux produits, en prenant en compte la rentabilité de ces derniers, sans biaiser le devoir de conseil.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Groupe a défini les normes minimums en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles doivent être adéquates afin de permettre une gestion saine et prudente ("fit"),
- elles doivent être honorables et intègres ("proper")

Ces normes sont définies et formalisées dans une politique écrite applicable à toutes les sociétés d'assurance du Groupe, validée par le Conseil d'Administration de chacune de ses sociétés en Décembre 2017.

Conformément à l'Orientation 11 des Orientations relatives au système de gouvernance, Prévoir applique une politique relative aux exigences de compétence et d'honorabilité comprenant les éléments suivants :

- une description des procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des membres des Conseils d'administration et des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent d'autres fonctions clés, lors de leur sélection et, par la suite, sur une base continue et/ou lors d'une évolution significative du poste.
- une description de la procédure d'évaluation des aptitudes, des connaissances, de l'expertise et de l'intégrité personnelle des autres membres du personnel pertinents qui ne sont pas soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité II, lorsque leur profil est examiné pour le poste spécifique, et par la suite sur une base continue et /ou lors d'une évolution significative du poste. »

La politique s'applique aux instances de gouvernance et à leurs membres ainsi qu'aux effectifs du Groupe suivants :

Avec notification à l'ACPR :

- les Conseils d'Administration et les comités issus de ces Conseils et leurs membres ;
- les dirigeants effectifs et les fonctions clés (Gestion des Risques, Conformité, Audit, Actuariat).

Sans notification à l'ACPR :

- les autres membres du Comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique) ;
- l'ensemble des personnels de Prévoir (honorabilité).

La politique de compétence et d'honorabilité est révisée au moins une fois par an, afin de garantir qu'elle reflète les futures modifications et évolutions pouvant intervenir dans la législation applicable, sur le marché et dans les meilleures pratiques, et qu'elle prenne en compte les évolutions de l'environnement du Groupe.

B.2.1. Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision du Groupe

Le Conseil d'Administration (organe d'administration et de supervision du Groupe) doit disposer collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées à propos :

- des marchés de l'assurance de personnes (Vie et Non Vie) ;
- des marchés financier et immobilier (dans les pays où des investissements sont réalisés) ;
- de la stratégie et du modèle économique des sociétés du Groupe Prévoir ;
- de l'analyse actuarielle et financière ;
- du cadre législatif et des exigences réglementaires ;
- du cadre social et des ressources humaines.

Les compétences individuelles sont examinées et prises en compte pour s'assurer que le Conseil d'Administration dispose collectivement des compétences appropriées (cf. ci-dessus).

Les comités émanant des Conseils nécessitent une compétence collective spécifique. Leurs membres sont nommés pour répondre à cette compétence : Audit / Investissement / Nominations, rémunérations et carrières / Stratégie

Chaque Conseil d'Administration procède également à une auto-évaluation collective régulière (au moins une fois tous les 3 ans) afin de déterminer si ses membres sont en mesure d'accomplir la tâche qui leur est confiée de manière honnête, loyale, autonome, éthique et intègre.

Pour le suivi de leurs compétences, PREVOIR met en place un programme de formation à destination des membres des Conseils d'Administration. Ce programme est adapté à leurs besoins pour la bonne réalisation de leurs missions. Par ailleurs, Prévoir adhère à l'IFA (Institut Français des administrateurs) et permet à ses administrateurs d'accéder aux formations et activités proposées par l'IFA.

B.2.2. Exigences et évaluation de la compétence des autres fonctions

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne a minima :

- les dirigeants effectifs ;
- les fonctions clés ;
- les autres membres du comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique).

Pour chaque fonction, le Groupe définit une fiche de fonction décrivant a) les objectifs et missions de la fonction, b) les qualifications, les connaissances et les expériences professionnelles requises, en adéquation avec les besoins décrits dans la fiche de fonction.

En cas de création de nouvelle fonction, un comité d'évaluation se réunit pour analyser et valider la cohérence des missions de la fonction et son classement selon la nomenclature de la Profession de l'Assurance.

Ce comité d'évaluation des fonctions est composé du directeur des ressources humaines, du responsable du recrutement et de trois membres du comité de direction.

L'évaluation du respect des exigences de compétence est faite au moment de la prise de poste, ou lors d'une évolution significative du contenu du poste. Elle doit permettre de garantir que les qualifications, les connaissances et l'expérience sont appropriées et adéquates par rapport aux exigences et responsabilités du poste. Le Groupe propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées. Leur nomination est notifiée à l'Autorité de Contrôle.

Les exigences propres aux dirigeants effectifs et aux fonctions clé sont rappelées dans les politiques suivantes :

- politique d'Audit interne ;
- politique de Gestion des Risques ;
- politique de Vérification de la conformité et contrôle interne ;
- politique de souscription et du provisionnement.

B.2.3. Exigences et évaluation de l'honorabilité

Le processus de sélection des membres des Conseils d'Administration, ou de recrutement d'un collaborateur inclut obligatoirement une pièce d'identité et un extrait de casier judiciaire de la personne concernée, en plus de son curriculum vitae.

Pour les collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines sollicite également une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement à la Direction des Ressources Humaines tout événement significatif et pertinent à cet égard.

La procédure de validation de l'honorabilité mise en place par le Groupe repose donc sur un questionnaire d'évaluation ainsi que sur le recueil de l'extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente daté de moins de 3 mois (conformément à l'Article 43 de la Directive Solvabilité 2). Les salariés doivent en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts. A cet effet, le Groupe a mis en place une Charte Ethique.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le Groupe Prévoir a mis en place, pour piloter et gérer son système de gestion des risques, un système de gouvernance pertinent, efficace et conforme aux exigences de Solvabilité 2. Ce système s'applique à toutes les entités du Groupe.

B.3.2. Gouvernance de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques mis en place par le Groupe repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. Le Groupe s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

Instances de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité d'Investissement, Comité des Rémunérations, des Carrières et des Nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- s'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- s'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- valider les rapports narratifs ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées.

Le Comité d'Audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'Audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- évaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'Administration.

Instances opérationnelles

La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- s'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;
- analyser et valider les résultats des états quantitatifs (*Quantitative Reporting Templates*, QRT) ;

- communiquer les résultats au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- présider le comité des risques.

Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer ;
- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposée ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

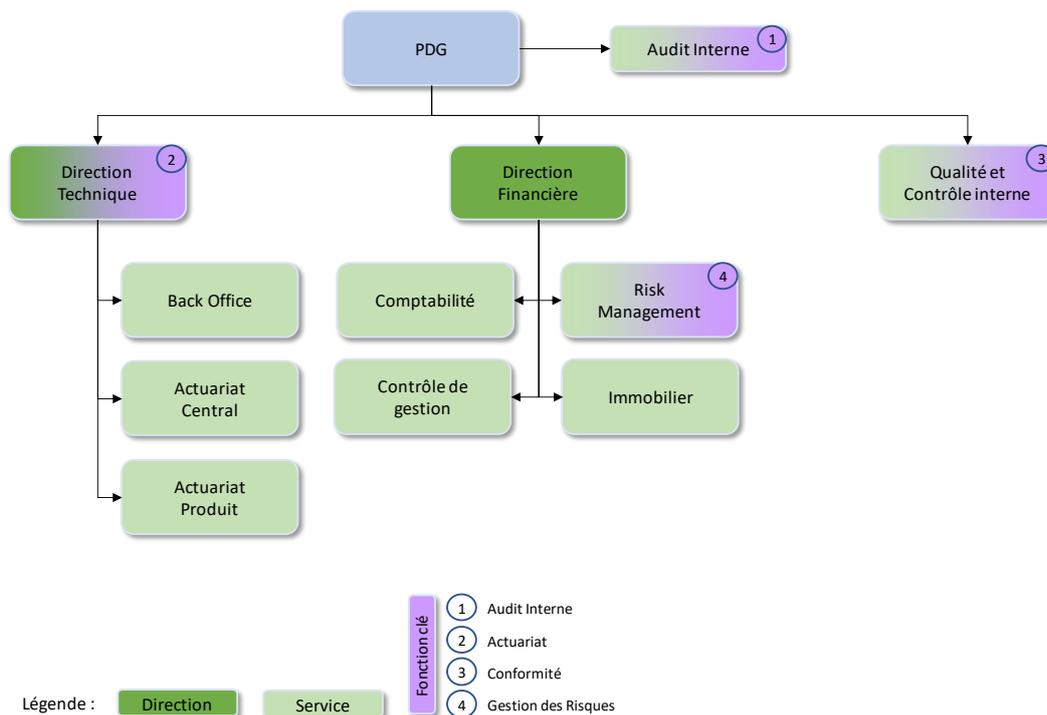
Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction) et des 4 fonctions clés et présidé par le directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

Le Comité des Risques s'appuie sur le Comité Contrôle Interne et Conformité (CCIC) composé de Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) et de l'équipe du Service Qualité et Contrôle Interne. Ce Comité est animé par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne et a notamment pour finalité :

- le suivi des plans d'action des risques classés en action prioritaire ;
- le suivi du plan de contrôle permanent de l'année en cours, l'analyse des résultats des contrôles et la mise à jour du plan de contrôle permanent ;
- le suivi des incidents et des leurs plans d'actions éventuels.

Les Fonctions clés (au sens Solvabilité 2)

L'organigramme suivant présente la structure hiérarchique du groupe au niveau des fonctions clés (**uniquement**).



Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques du Groupe est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- adresser un rapport annuel du comité des risques à destination du comité d'audit.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques. Ses principales missions sont décrites à la section B.6.

Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Responsable Qualité et Contrôle Interne (RQCI) et a pour missions de :

- vérifier et garantir la conformité du Groupe et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs ;
- produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du comité d'audit.

Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'Audit pour le compte des Conseils d'Administration ;
- évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision) ;
- évaluer l'efficacité du système de gestion des risques ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports (y compris rapports narratifs et rapport ORSA), continuité, fiabilité des systèmes d'informations) ;
- produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d'audit interne), à destination des Conseils d'Administration ;
- assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d'audit interne.

Les autres intervenants opérationnels

Les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI)

Ce sont les personnes en charge du contrôle interne au sein des services opérationnels et fonctionnels du Groupe PREVOIR.

Un CPCI a la charge d'un ou plusieurs processus, pour lequel il :

- est responsable de l'efficacité globale du processus, donc de sa performance ;
- est garant de l'amélioration permanente de la performance du processus ;
- communique les informations importantes relatives au fonctionnement et aux résultats du processus ;
- intègre la démarche dans le travail de tous les jours ;
- rend compte de la maturité et de la performance de son processus à son sponsor ;
- identifie et évalue les risques, mets en œuvre les éléments de maîtrise de risques (y compris les contrôles).

Les CPCI rendent compte à leur sponsor qui est un membre du Comité de Direction.

Les collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs participe à la maîtrise des risques notamment en :

- respectant les procédures de travail formalisées ;
- signalant les incidents ;
- s'assurant de la qualité des données utilisées et produites.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques du Groupe :

Document	Fréquence	Emission	Revue	Validation
Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)	1 fois par an au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)	1 fois tous les 3 ans au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport ORSA	Au moins 1 fois par an	Fonction Gestion des risques	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport de la fonction actuarielle	Au moins 1 fois par an	Fonction actuarielle	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Etats quantitatifs (QRT)	1 fois par an : entité ET Groupe Tous les trimestres : entité et Groupe (2)	Direction Financière		Direction Générale
Plan d'audit	1 fois par an	Fonction Audit interne		Comité d'audit
Rapport du comité d'audit interne	1 fois par an	Comité d'audit		Conseil d'Administration

(1) Il convient d'informer le superviseur en cas de réalisation de certains événements prédéfinis et d'informer le public en cas d'événement majeur.

(2) Exemption au reporting trimestriel possible.

B.3.3. Système de gestion des risques

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2), le Groupe a mis en place un système de gestion des risques permettant d'identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels le Groupe est ou pourrait être exposé.

Identification des risques

Le dispositif d'identification des risques en vigueur dans le Groupe s'appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, risques et contrôles et suivi des incidents).

L'identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- le Comité de contrôle interne et de conformité pour les risques opérationnels ;
- le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM) ;
- la Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques).

Le comité des risques est informé de l'ensemble des risques ainsi identifiés.

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le Contrôle Interne permet de définir un référentiel commun, de faciliter in fine un pilotage transversal des risques et de rester indépendant de toute modification organisationnelle interne.

Evaluation des risques

La mesure des différents risques du Groupe est effectuée en respectant une méthode homogène basée sur les différents indicateurs de risques définis. Ainsi, chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- l'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 ;
- l'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe repose sur un système de contrôle interne qui comprend 3 lignes de maîtrise :

- 1^{ère} ligne : Le management opérationnel ;

- 2ème ligne : Les services fonctionnels ;
- 3ème ligne : L'Audit interne.

Communication des risques

Voici, par sous-politique de gestion des risques, un récapitulatif des communications et reportings (études, résultats, rapports...) actuellement soumis aux instances :

Sous-politiques de gestion des risques	Documents	Emetteurs	Destinataires
Toute sous politique	Rapport d'activité vérification de la conformité	Fonction vérification de la conformité	Comité d'Audit
	Rapport du Comité des risques	Fonction gestion des risques	
Souscription	Analyse des lois de comportement	Actuariat Produits	Comité de Direction
	Etudes sur la sinistralité		Comité d'orientation de l'offre
	Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération	Actuariat Central et Contrôle de Gestion	Comité de Direction et Comité d'Audit
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Provisionnement	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	
Gestion actif – passif	Rapports narratifs	Risk Management	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Investissements	Suivi du portefeuille Actions	Risk Management	Conseils d'Administration
	Rapports narratifs		Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Suivi allocation d'actifs		Comité d'investissements
Risques opérationnels	Synthèse des matrices de risques opérationnels	Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI)	Comité de Direction
	Bilan des activités de surveillance du SQCI		
Réassurance	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration

Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, le Groupe a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

La composante stratégique qui se traduit par :

- la définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus ;
- l'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions du Groupe ;
- la définition des grandes lignes de la stratégie de secours.

La composante opérationnelle qui se traduit par :

- la mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé ;
- la mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers ;
- un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité.

B.3.4. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel le Groupe procède aux 3 évaluations suivantes :

1. l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR ;

2. l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
3. l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le dispositif ORSA repose sur les acteurs suivants :

Le Conseil d'Administration définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de l'ORSA il doit ainsi :

- valider la politique écrite ORSA ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées ;
- valider le rapport ORSA final à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- le cas échéant, demander la réalisation d'un ORSA exceptionnel ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans leurs prises de décision.

Le Comité d'audit, en matière d'ORSA, a notamment pour rôle de :

- s'assurer que l'ORSA a été réalisé en application des principes décrits dans la politique ORSA ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus ORSA ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting ORSA soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité des risques a comme rôle de :

- s'assurer de la bonne réalisation de l'ORSA ;
- s'assurer de la qualité des données et de la fiabilité des résultats obtenus, en lien avec les recommandations de la fonction actuarielle et du Contrôle Interne ;
- préparer la revue annuelle de la politique écrite ;
- donner un avis consultatif sur le rapport ORSA avant transmission au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la réalisation de l'ORSA et au respect des procédures.

La Fonction gestion des risques a pour principales missions, dans le cadre de l'ORSA, de :

- mettre en œuvre le processus opérationnel de l'ORSA régulier et exceptionnel ;
- décliner l'appétence au risque en tolérances au risque et limites opérationnelles ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- adresser ce rapport au Comité des risques à destination du Comité d'audit puis des Conseils d'Administration.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

Les trois lignes de maîtrise

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

(1) Le management opérationnel

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les managers opérationnels, responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par un Dispositif de Maîtrise des Risques complété si nécessaire par des contrôles opérationnels. Les personnes en charge du contrôle interne pour ces fonctions sont les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) identifiées nominativement dans la cartographie des risques.

(2) Les services fonctionnels

La deuxième ligne de maîtrise est constituée des services fonctionnels responsables de domaines d'expertise et des fonctions qui n'exercent pas de fonctions opérationnelles. Elles peuvent être centralisées et/ou situées au niveau des activités/métiers/entités.

(3) L'audit interne

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités, une fonction d'audit interne indépendante est rattachée au Président.

L'audit interne fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale au Conseil d'Administration, au comité d'audit et à la direction générale.

Responsabilités des organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs du Groupe soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'Administration ou son comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la direction.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur la fonction Vérification de la conformité sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées par la directive (art. 46 de la Directive Solvabilité 2).

Le Comité d'audit

Le comité d'audit examine chaque année, en liaison avec les commissaires aux comptes et les personnes en charge du contrôle interne, l'ensemble des travaux et recommandations du contrôleur interne. Son Président rend compte des travaux du comité aux Conseils d'Administration de Société Centrale Prévoir, Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers. Le compte rendu du comité est annexé au procès-verbal de la séance du Conseil correspondante.

Pilotage du Système de Contrôle Interne

▪ Le Comité des risques

Ce comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposée ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction) et des 4 fonctions clés et présidé par le directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

- Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne

L'animation du Système de Contrôle Interne (SCI) est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI). Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, il assure le contrôle de la mise en œuvre des politiques écrites, il anime le réseau des Correspondants Processus et Contrôle Interne. Le RQCI reporte au Directeur Général du Groupe.

- Le Comité contrôle interne et conformité (CCIC)

Le Comité contrôle interne et conformité est composé de CPCI et de l'équipe du Service Qualité et Contrôle Interne. Il reporte au Comité des Risques.

Ce CCIC est animé par le RQCI et a notamment pour finalité :

- le suivi des plans d'action des risques classés en Action Prioritaires ;
- le suivi du plan de contrôle permanent de l'année en cours, l'analyse des résultats des contrôles et la mise à jour du plan de contrôle permanent ;
- le suivi des incidents et des leurs plans d'actions éventuels.

Processus et procédures

Cadre de contrôle interne

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne et l'implication de chacun dans le dispositif est de la responsabilité du RQCI.

Le Groupe s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composants :

- environnement de contrôle ;
- évaluation des risques ;
- activités de contrôle ;
- information et communication ;
- activités de pilotage.

Sur la base d'entretiens avec les Correspondants Processus et Contrôle Interne et sur la base des documents existants au sein du Groupe des constats sont relevés qui servent par suite à forger un jugement sur l'application des principes de contrôle interne.

Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

Le Groupe sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs.

Le Groupe sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs.

Le Groupe déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles.

Information et communication

Liste des communications et reportings mis en place :

Objet	Informations	Emetteur	Destinataire
Rapports narratifs S2	Informations relatives au contrôle interne	RQCI	Conseils d'administration
Cartographie des risques	Communication sur les risques identifiés	RQCI	Comité des risques Comité d'audit
Communication en séminaire des CPCI	Retour d'information sur les risques identifiés	RQCI	CPCI
Plan d'actions prioritaires	Liste des risques majeurs et actions associées	RQCI et CPCI	Comité des risques Comité d'audit

Référentiel de contrôle interne	Suivi des plans d'actions, incidents, des résultats du plan de contrôle permanent,	RQCI	Comité des risques
---------------------------------	--	------	--------------------

Informations sur les activités conduites en 2017 :

- Cartographie des risques 2017

Au cours du 1^{er} semestre 2017, le Groupe a mis en œuvre un Système Informatisé de Gestion des Risques qui a été utilisé par les CPCI au cours 3^{ème} trimestre pour mettre à jour la cartographie des risques 2017. D'autre part le référentiel de risques d'Assurance de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne a été présenté aux CPCI pour développer leur professionnalisme en matière d'identification et de gestion des risques.

Cette cartographie a été présentée par le Service Qualité et Contrôle Interne le 14 novembre 2017 au Comité des Risques et le 28 novembre 2017 au Comité d'audit.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'Administration.

La formalisation du contrôle permanent pour 2018 a été revue au 4^{ème} trimestre 2017 et présenté au CCIC le 30 janvier 2018. Il comprend les 9 plans de contrôles suivants :

- finance ;
- partenariat ;
- gouvernance produit ;
- sécurité ;
- réclamations ;
- distribution et contractualisation ;
- exécution des contrats et fin des relations contractuelles ;
- ressources humaines ;
- immobilier.

Les résultats des contrôles remonteront directement dans le SIGR et seront suivis par le CCIC.

B.4.2. Fonction vérification de la conformité

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne du Groupe comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Gouvernance

La fonction conformité est portée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour mettre en œuvre la vérification de la conformité dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité joint en annexe.

Périmètre de la vérification de la conformité

Périmètre de la vérification de la conformité :

- les activités du Groupe, de ses succursales et de ses filiales ;
- les activités de la Société Centrale Prévoir ;

Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité :

- le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les activités de vérification de la conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des Risques ;
- chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre ;
- le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité.

Un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les dispositions prévues à court et moyen terme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans le Groupe

L'Audit Interne donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- en évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique ;
- en appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ;
- en vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

Et plus spécifiquement, s'agissant des exigences réglementaires issues de Solvabilité 2 :

- évaluation de la gouvernance des risques ;
- mise en œuvre de l'ensemble des politiques écrites ;
- qualité du dispositif de contrôle permanent et des fonctions clef ;
- qualité et fiabilité de l'ORSA ;
- fiabilité des reportings SFCR et QRT.

B.5.2. Indépendance de l'audit interne

L'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité afin de garantir son indépendance des opérations, des activités d'assurance et des fonctions supports et transversales du Groupe et des compagnies. A ce titre, il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

B.5.3. Politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'audit interne du Groupe. Elle est rédigée en conformité avec la directive Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et les normes de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne.

Elle est complétée d'une procédure opérationnelle à destination des personnes auditées conformément aux bonnes pratiques relatives au système documentaire.

La politique d'audit interne est élaborée par la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne est examinée annuellement par le Comité d'audit puis approuvée par le Conseil d'Administration du Groupe.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans le Groupe

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, ses principales missions sont de :

- valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques en compte sociaux et sous Solvabilité 2 (Best Estimate Liability ou BEL) ;
- valider le calcul des provisions techniques en comptes sociaux et sous Solvabilité 2 (BEL) ;
- rédiger un rapport actuariel à soumettre au Conseil d'Administration (ce rapport émet notamment une opinion générale sur la politique générale de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance) ;
- émettre un avis lors de la mise sur le marché d'une nouvelle offre d'assurance.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. La politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de décrire le dispositif de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance mis en place par le Groupe et d'établir son périmètre d'application.

B.7.2. Périmètre d'application

La politique de sous-traitance s'applique à :

- l'assurance en marque blanche ;
- la gestion de certains des contrats d'assurance ;
- la gestion des valeurs mobilières.

L'activité d'assurance en marque blanche est rattachée au Responsable du service « Prévoir Partenaires » au sein de la direction Marketing et Communication du Groupe.

Dans ce cadre, Prévoir Partenaires délègue toujours la commercialisation des contrats (principe même de l'activité) et peut déléguer tout ou partie de la gestion des contrats. Prévoir Partenaires garde la maîtrise de la conception des produits

La gestion de certains des contrats d'assurance est actuellement mise en place au sein du Groupe pour de l'Assurance de Prêt, de la Santé, des PERP et des Conventions Obsèques.

Dans ce cadre, le Groupe délègue tout ou partie de la gestion des contrats

Pour les valeurs mobilières, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux

La délégation de la distribution et la délégation de la gestion, lorsqu'elle est mise en place, sont deux activités dont le caractère important ou critique, au sens de l'article 49 de la Directive Solvabilité 2, est avéré.

B.7.3. Processus de suivi la politique

La présente politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'Administration.

C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel il évolue, le Groupe est soumis à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, le Groupe a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités du Groupe, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que le Groupe est soumis à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels et d'autres risques (comme le risque de réputation ou le risque stratégique pour les principaux) qui font l'objet de processus particuliers.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR du Groupe est représenté dans le QRT S-25.01.21 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque du Groupe est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 94% de la somme de l'ensemble des catégories de risque, avant absorption par les provisions techniques et les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), le Groupe réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses. Aux scénarios de stress sont associés des procédures de pilotage des risques, des décisions de gestion à appliquer en situations extrêmes ainsi que des mesures de prévention ou de réduction des risques.

C.1. Risque de souscription

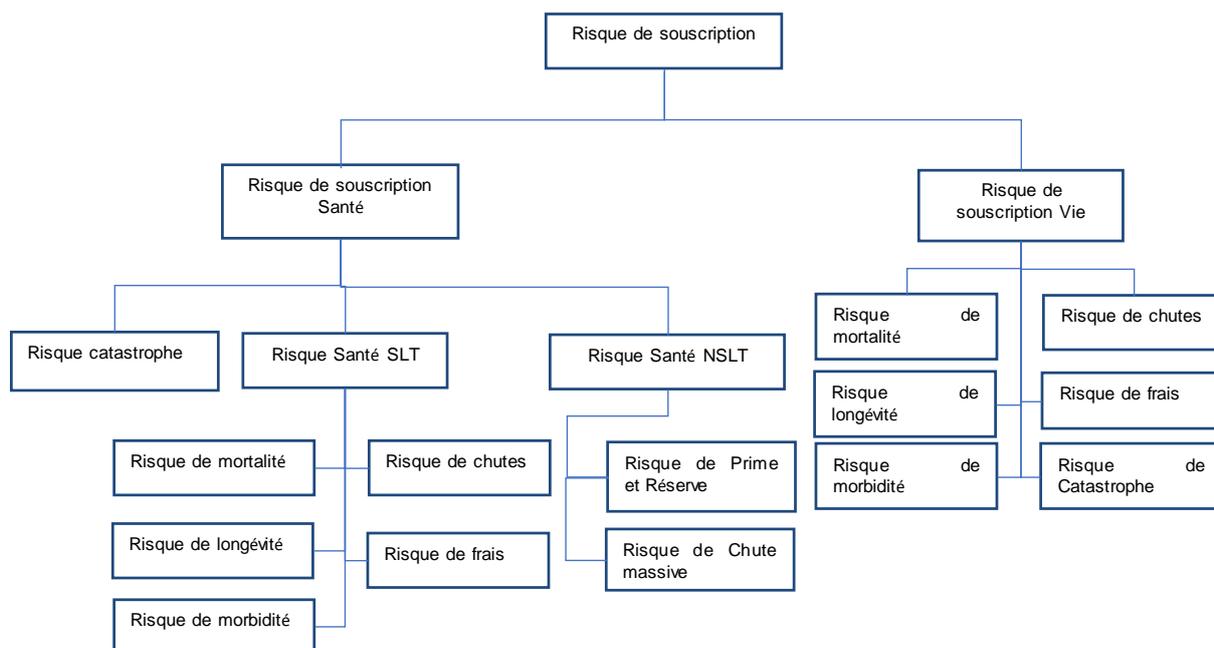
C.1.1. L'exposition au risque de souscription

L'activité du Groupe consiste en l'engagement de verser au souscripteur (ou à ses ayants-droit), soit une somme donnée à une date déterminée, par un événement particulier se rattachant à la vie ou l'état de santé de l'assuré ou à son décès, soit une somme donnée en cas de sortie anticipée.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaire correspondant. On distingue principalement :

- le risque Vie qui concerne les produits/garanties du Groupe classés en LoB 30, 31 et 32.
- le risque Santé similaire aux techniques appliquées en vie (Santé SLT) pour les garanties des LoB 29 et 33
- le risque Santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT) pour les garanties des LoB 1 et 2
- le risque de catastrophe qui est calculé globalement sur les risques Santé (santé SLT et santé NSLT).

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :



C.1.2. Risque de souscription Vie

L'exposition au risque de souscription Vie

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et les risques associés :

- **risque de mortalité** : représentant la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les temporaires décès) ;
- **risque de longévité** : représentant la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les rentes) ;
- **risque de morbidité** : représentant la perte liée à l'augmentation des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité ;
- **risque de chutes (ou risque de rachats)** : représentant la perte découlant de l'augmentation des taux de rachat/résiliation pour les polices pour lesquelles l'augmentation des rachats/résiliations entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance ;
- **risque de frais** : représentant une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance ;
- **risque de catastrophe** : perte résultant de l'incertitude relative aux hypothèses de fixation des prix et de provisionnement lié à des événements extrêmes ou irréguliers, notamment par les garanties liées aux catastrophes (ex. : temporaire décès).

Le risque de souscription Vie du Groupe est principalement composé par les risques suivants :

- rachat
- frais
- mortalité

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces risques représente 88,4 % de la somme du risque de souscription Vie (hors diversification).

Les concentrations du risque de souscription Vie

Pour le risque de souscription Vie, les expositions les plus importantes peuvent être représentées de la façon suivante :

- les risques de mortalité, de longévité et de catastrophe sont caractérisés par le montant des capitaux sous risque.
- les risques de rachat et de frais sont dépendants des montants de réserve.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Var.
BEL			
Lob 30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires	3 915 637	3 860 359	1,4%
Lob 31 - Assurance indexée et en unités de compte	1 957	395	395,4%
Lob 32 - Autres assurances vie	935	420	122,6%
Lob 36 - Réassurance vie	-1 971	0	Ns
Lob 30 - Assurance avec participation aux bénéficiaires	37 141 958	36 834 438	0,8%
Lob 31 - Assurance indexée et en unités de compte	947	35	Ns
Lob 32 - Autres assurances vie	0	0	
Lob 36 - Réassurance vie	0	0	

Table 8 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Vie

Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 30 « Produit avec participation aux bénéficiaires » qui représente 99% du montant des provisions techniques vie et 99% du montant des capitaux sous risque vie du Groupe.

L'évolution du BEL (Best Estimate Liability) de la Lob30 par rapport à 2016 est principalement caractérisée par l'évolution des réserves comptables constituées à la date de l'inventaire (évolution des provisions épargne et prévoyance décès en norme S1 entre 2016 et 2017 : +1,6%). L'évolution du BEL sur les autres Lob sont liées au démarrage des produits en unité de compte commercialisés depuis décembre 2016 et au démarrage de l'activité de réassurance sur l'offre de prêt en 2017. Le poids de ces lignes d'activité (Lob 31 et 36) va continuer à croître avec le développement du portefeuille.

Techniques d'atténuation des risques de souscription Vie

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du Groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques de l'entreprise et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- les contrats de prévoyance des TNS (décès en rente viagère) : La réassurance permet ici d'atténuer les écarts sur les hypothèses de mortalité et de morbidité
- l'assurance de Prêt : La réassurance permet ici d'atténuer la survenance d'un risque Catastrophe

C.1.3. Risque de souscription Santé similaire aux techniques Vie (santé SLT)

Le risque de souscription Santé similaire à la Vie (santé SLT) représente 39% du risque souscription Santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé SLT

Sont classées en risque Santé SLT les polices d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33 ou Lob 35) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- les garanties assurance emprunteur ;
- les garanties dommages corporels, portées par Prévoir-Risques Divers d'un contrat d'assurance vie dont la garantie principale est portée par Prévoir-Vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail ;
- les contrats en cours de service de rentes invalidité.

La composition du risque de souscription Santé des garanties classées en santé SLT est la même que celle du risque de souscription Vie, à l'exception du risque catastrophe. Ce dernier est calculé séparément sur l'ensemble des produits/garanties soumis au risque de Souscription Santé.

Les principaux risques des garanties classées en Santé SLT du Groupe sont les suivants :

- **risque de morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues
- **risque de chutes** : le risque de chute de masse est surtout présent sur les produits générant des primes futures élevées, il est donc surtout porté par le produit d'assurance emprunteur.
- **risque de frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaire de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces trois risques représente 96% de la somme du risque de souscription Santé SLT (avant diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

En milliers d'euros	2017	2016	Var.
Montant des BEL - Risque Santé SLT			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	-32 905	-33 605	-2,1%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	10 774	9 452	14,0%
Lob 35 - Réassurance maladie	-2 288	0	Ns

Table 9 : Evolution des BEL pour le risque Santé SLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

C.1.4. Risque de souscription Santé non similaire aux techniques Vie (santé NSLT)

Le risque de souscription Santé non similaire à la Vie (santé NSLT) représente 52% du risque Souscription santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classées en risque Santé NSLT les polices d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1 ou Lob 2. Les flux sont projetés jusqu'à la date de révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces polices concernent généralement des produits assurant exclusivement le dommage corporels (produits couverts uniquement par Prévoir-Risques Divers), ou des produits ayant une garantie à Prévoir-Vie, mais assortis de nombreuses garanties Dommages corporels couvertes par Prévoir-Risques Divers. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- incapacité/Invalidité
- hospitalisation
- décès accidentel
- les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités Santé NSLT, l'une des principales responsabilités du Groupe dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **risque de prime et de réserve** : représentant la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues
- **risque de chute** : représentant, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance.

Le risque de prime et réserve est le risque le plus sensible sur les garanties classées en Santé NSLT car le volume des primes sous risque est important (en effet, ce risque est estimé en appliquant un coefficient défini par EIOPA au montant des primes et réserve). Le risque de primes et réserves représente 91% du risque souscription Santé NSLT (hors diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé non SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Var.
Montant des BEL - Risque Santé NSLT			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	981	1 423	-31,1%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	-5 272	-2 846	85,2%

Table 10 : Evolution des BEL pour le risque Santé NSLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

C.1.5. Risque souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

L'exposition au risque de souscription – Catastrophe

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement pour le risque de souscription santé. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou humaines, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les polices d'assurance avec des garanties Décès accidentel et Incapacité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

C.1.6. Techniques d'atténuation des risques de souscription Santé et Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques du groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Dépendance, Assurance de Prêt et Garantie décès des contrats de prévoyance des TNS : La réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité et de mortalité.
- de façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de chute et la survenance d'un risque Catastrophe.

C.2. Risque de Marché

C.2.1. L'exposition au risque de marché

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Ces différents risques ont, non seulement un impact sur la politique d'investissement du Groupe, mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéficiaires, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients.

Les principaux risques de marché auxquels est exposé le Groupe sont les suivants :

- **le risque action** qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions ;
- **le risque de taux** qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan du Groupe est moins favorable à l'actif qu'au passif ;
- **le risque immobilier** qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs ;
- **le risque de spread** qui représente la perte que le Groupe subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire ;
- **le risque de change** qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro.
- **le risque de concentration** qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché majeurs, les risques les plus importants sont les risques action, immobilier et de spread qui représentent plus de 83% de la somme du SCR cumulé sur le risque de marché, hors effets de diversification entre risques (cf. Chapitre E.2.).

A titre indicatif, la constitution du portefeuille d'actif du Groupe, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de composition des placements au 31.12.2017 en section 3 du chapitre A.

Le portefeuille (en valeur de marché) est principalement composé d'obligations (50,4%), d'actions en direct ou de fonds (28,6%) et d'immobilier (17,1%), le reliquat étant constitué d'instruments monétaires. Pour les calculs de SCR, les fonds sont analysés par « transparence » afin d'appliquer les modalités de la formule standard selon la nature du sous-jacent.

Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a progressé de 3,6%. Le montant des positions en actions/fonds et immobilier ont progressé (respectivement +12,2% et +6,4%) sous l'effet conjugué de nouvelles acquisitions et d'une évolution favorable des marchés. La valeur du portefeuille obligataire a légèrement reculé (-1,3%) ; les sociétés d'assurance du Groupe tendent à réduire le poids de cette classe d'actif en contexte de taux bas. Enfin, le montant de la poche monétaire, sommes en attente d'investissement, a légèrement progressé (+1,2%).

C.2.2. Les concentrations de risque de marché

▪ Le risque action

A fin 2017, la valeur de marché du portefeuille soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 1 500 M€. Le portefeuille est composé pour 82% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

ACTIONS			OPCVM		
Zone géographique	Valeur de marché	%	Zone géographique	Valeur de marché	%
France	963 852 697	78%	Europe	186 848 315	71%
Europe	243 689 128	20%	International	21 831 424	8%
USA	27 354 161	2%	USA	21 547 130	8%
International	667 056	0,1%	France	17 875 458	7%
Asie	0	0%	Asie	16 325 821	6%
TOTAL	1 235 563 041	100%	TOTAL	264 428 149	100%

Les actions détenues en direct correspondent majoritairement à des entreprises françaises alors que la stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement la zone Europe.

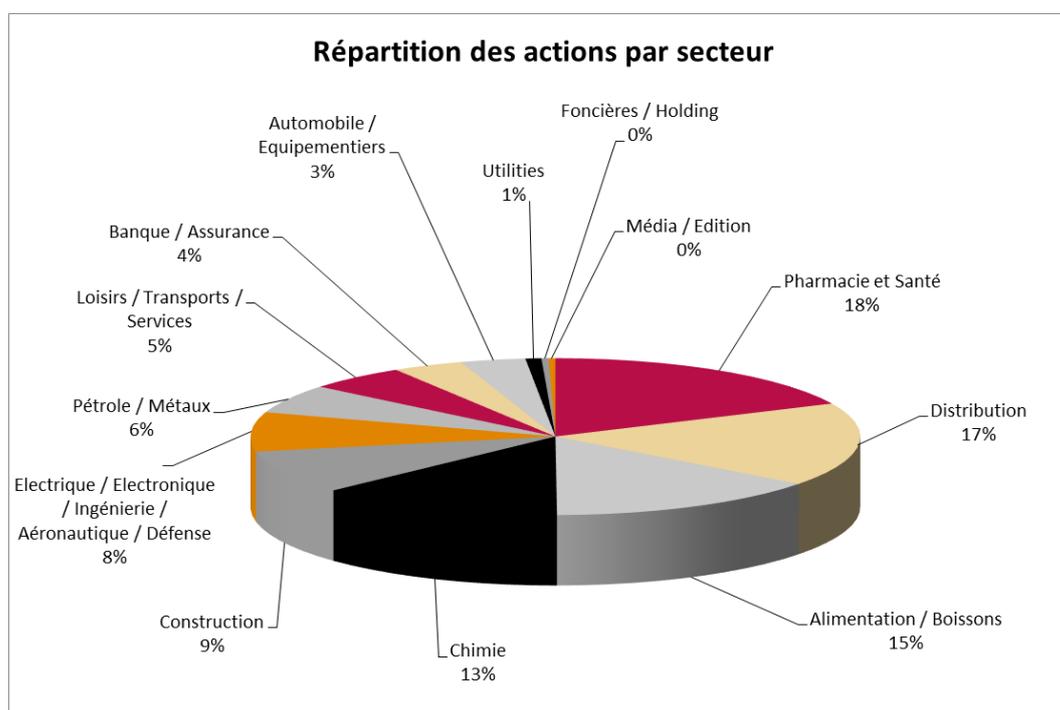


Figure 11 : Concentrations d'exposition pour le risque action

Le Groupe veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. La hiérarchie des secteurs les plus représentés est identique à l'exercice précédent et la pondération des secteurs est stable : les variations de pondération n'excèdent pas 2 pts.

▪ Le risque immobilier

La valeur de marché du portefeuille soumis au risque de marché immobilier s'élève à 953 M€.

Le portefeuille immobilier du Groupe est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires. La majorité des immeubles sont détenus en direct ou via des Sociétés Civiles Immobilières détenues par le Groupe. Une nouvelle acquisition réalisée en 2017 est également détenue via une société en actions simplifiée (SAS). Enfin, le Groupe investit également dans l'immobilier à travers des fonds, aux Etats-Unis et en Allemagne.

▪ Le risque de spread

Ce risque concerne les investissements en obligations, en dehors de certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales (les obligations ainsi exclues du calcul du SCR de spread représentent 21% de la valeur de marché du portefeuille obligataire).

Le graphique suivant présente la répartition du portefeuille soumis au risque de spread par secteur économique.

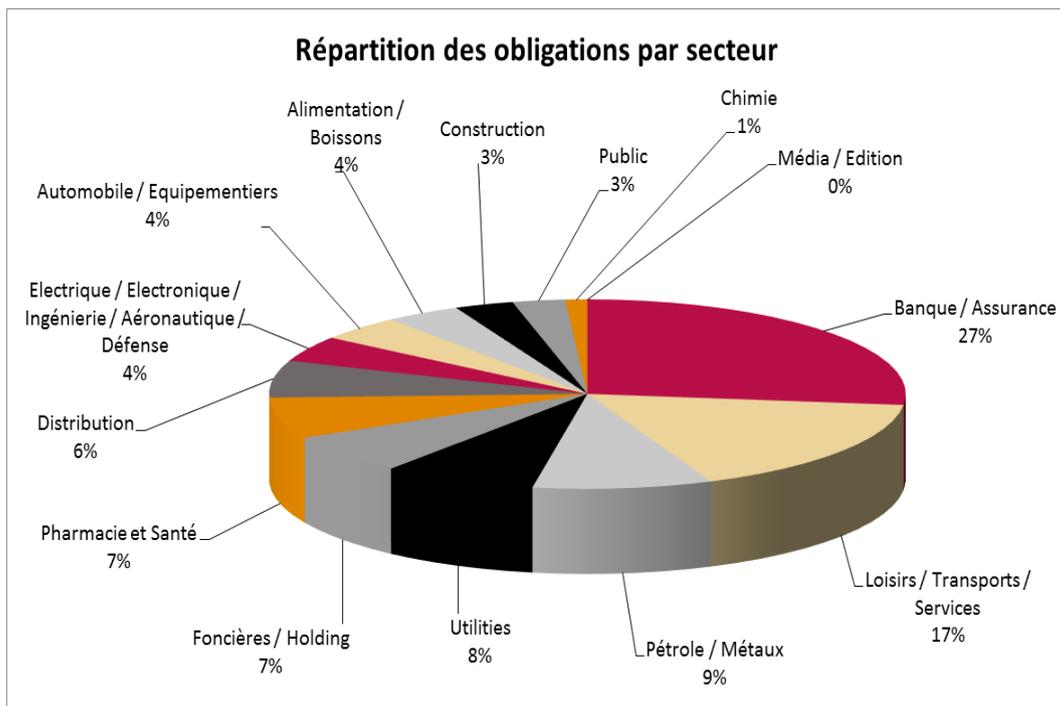


Figure 12 : Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations

Bien qu'il demeure de loin le plus représenté, la part du secteur « Banque / Assurance » a reculé de 3 pts. Les secteurs « Pétrole / Métaux » et « Utilities » permutent aux 3^{ème} et 4^{ème} rangs.

Le rating moyen du portefeuille du Groupe est de A, stable par rapport à l'exercice précédent.

▪ **Le risque de taux d'intérêt**

Le Groupe est exposé aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres du Groupe correspondent à des mouvements baissiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts sont les portefeuilles obligataires (2 794 M€) et les provisions techniques cédées aux réassureurs (-65 M€) à l'actif et les provisions techniques brutes de réassurance au passif (3 887 M€).

Les provisions techniques sont impactées à double titre par les variations de taux :

- elles sont calculées avec un taux d'actualisation qui suit le mouvement des taux de marché ;
- les provisions techniques des contrats d'assurance-vie intègrent une estimation des participations aux bénéfices futures qui seront distribuées aux assurés. Ces participations sont également dépendantes du niveau des taux d'intérêt.

Les deux effets décrits ci-dessus impactent le montant des provisions dans des sens opposés ce qui réduit la sensibilité du passif aux variations de taux. Ainsi, bien que les montants exposés au risque de taux soient inférieurs à l'actif et que la durée du portefeuille obligataire soit inférieure à celle du portefeuille de contrats (en période de taux bas, la maturité des investissements obligataires est réduite), le choc de taux d'intérêt réalisé dans le cadre du calcul du SCR est d'un montant limité (cf. section E.2.).

▪ **Le risque de change**

Le Groupe n'est pas exposé de façon importante au risque de change.

▪ **Le risque de concentration**

Le Groupe n'est pas exposé de façon importante au risque de concentration.

C.2.3. Les techniques d'atténuation des risques de marché

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Il s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

- **Principe de la personne prudente**

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement du Groupe est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance, et
- de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le Marché

- **Obligations**

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

- **Actions**

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

- **Immobilier**

Pour ses investissements immobiliers, le Groupe retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

C.3. Risque de Contrepartie

C.3.1. L'exposition au risque de Contrepartie

Le Groupe fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'il subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, d'un délégataire de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour le Groupe, le facteur de risque principal relatif au risque de contrepartie concerne le défaut d'une ou plusieurs banques.

Il s'agit toutefois d'un phénomène de très courte durée lié à la période de clôture. En effet, les investissements monétaires sont cédés en toute fin d'exercice afin de comptabiliser les plus-values et viennent grossir le poste Banque à l'inventaire. Ces montants sont réinvestis sur des supports à court terme dès le début de l'année suivante.

C.3.2. La concentration du risque de Contrepartie lié aux banques

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, les entités du Groupe sont clientes auprès de plusieurs banques, principalement deux notées A qui représentent plus de 98% de leurs dépôts.

C.3.3. La mitigation du risque de contrepartie

Pour limiter le risque de contrepartie, le Groupe apprécie la solidité financière de ses partenaires d'affaires. En particulier, il demande des nantissements ou dépôts espèce au titre des créances sur les réassureurs.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité ou de rachats).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par le Groupe pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- Axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements

Les sociétés d'assurance évaluent le niveau de disponibilité de leurs investissements en qualifiant ces différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.

- Axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)

Les sociétés d'assurance établissent une projection et un suivi de leurs flux de trésorerie dérivant de leur activité assurantielle, de leur portefeuille financier et de leur gestion courante. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux.

Pour la gestion du risque de liquidité, les sociétés d'assurance du Groupe s'assurent de disposer à tout moment des fonds nécessaires au règlement de leurs engagements et réalisent des scénarios de stress afin d'évaluer la liquidité de leurs placements au regard du montant d'actifs qu'il conviendrait qu'elles cèdent pour faire face à l'augmentation des besoins de trésorerie.

C.5. Risque opérationnel

Le Groupe a implémenté un cadre d'analyse pour :

- identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, de systèmes des entités du Groupe, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe ;
- s'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques est un pilier de la gestion des risques.

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI) conformément à :

- la Politique de gestion des risques opérationnels ;
- la Politique de contrôle interne et de conformité.

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction des entités du Groupe.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels du Groupe repose sur :

- l'élaboration d'une cartographie des risques ;
- la gestion d'une base de données incidents ;
- les travaux du contrôle interne ;
- les activités de la fonction clé conformité.

C.5.1. Cartographie des risques

La cartographie des risques a été élaborée par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les Correspondants Processus et Contrôle Interne. La méthodologie appliquée prend en compte d'une part de la criticité (impact et occurrence) et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (Formalisation, compétences, contrôles et pilotage)

En 2017, 30 risques opérationnels sont classés en Actions Prioritaires et réparti en 5 thèmes : Alignement stratégique (9), Sécurité de la gestion des données dans le SI (4), Fraude interne et externe (9), Performance opérationnelle (8).

C.5.2. Base de données incidents

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Un incident est soit une fraude ou une tentative de fraude, soit un risque avéré ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, ou réglementaire ou juridique, des seuils sont précisés.

En 2017, 9 incidents ont été identifiés dans les domaines suivants : contentieux, fraudes et tentatives de fraude, incidents opérationnels/organisationnels. Chaque incident est rattaché à des processus et à un ou plusieurs risques et peut faire l'objet d'un plan d'action.

C.6. Autres risques

L'ensemble des risques intégrés à la cartographie des risques ne sont pas quantifiés dans la formule standard du Pilier 1. Ainsi, des risques tels que le risque de réputation ou le risque stratégique font l'objet de processus particuliers. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

C.6.1. Le risque de réputation

Le risque de réputation est celui qu'encourt une entreprise de voir son image de marque ternie. Une atteinte à la réputation peut entraîner des conséquences commerciales, financières, juridiques, médiatiques ou autres.

De nombreuses causes peuvent avoir un impact négatif sur la réputation : celles liées à l'éthique et l'intégrité des pratiques commerciales et de gestion, la santé et la sécurité, le respect des clients et la qualité des produits et services, le respect des droits humains et sociaux et l'impact sur l'environnement physique...

Le Groupe a mis en place des mesures destinées à préserver sa réputation :

- charte éthique et règles de déontologie ;
- démarche d'amélioration continue et de contrôle des processus ;
- règles de prise de parole dans les media ;
- communication régulière auprès des clients, partenaires d'affaires et l'ensemble des parties prenantes ;
- traitement des réclamations ;
- traitement immédiat des questions et remarques sur les réseaux sociaux ;
- surveillance d'internet et du web social ;
- démarche RSE globale ;
- cellule de crise et processus de gestion de crise.

C.6.2. Le risque stratégique :

Le risque stratégique correspond à une perte liée à une décision stratégique.

Le Groupe gère de façon rapprochée sa stratégie de développement et sa gestion des risques en particulier dans l'analyse prospective de l'ORSA décrit en section (cf. B.3).

C.7. Autres informations

Aucune autre information n'est à noter.

D. Valorisation aux fins de solvabilité

Principes de valorisation

La valorisation du bilan prudentiel du Groupe s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient, principalement, en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché.

Les écarts de valeur constatés entre les bilans S2 et les bilans en normes françaises font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

L'établissement du bilan prudentiel du Groupe pour le calcul de la solvabilité est déterminé selon la méthode de l'Intégration Globale (application de la « première méthode » – Article 335 du Règlement Délégué (UE) 2015/35). Les titres de participation des sociétés détenues sont annulés et remplacés par les postes de leurs bilans revalorisés selon les normes Solvabilité 2.

Par exception, les participations dans les filiales étrangères, filiales vietnamienne et cambodgienne, sont maintenues en tant que titres de participation stratégique (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif, moins de 2% du total du bilan du Groupe).

Le principe d'établissement du bilan Groupe consiste également à procéder aux retraitements suivants dans le bilan de la Société Centrale Prévoir (SCP) :

- revalorisation des actifs financiers de la SCP, de la Société de Gestion Prévoir, et de la Sargep hors titres de participation ;
- comptabilisation des indemnités de fin de carrière (provision pour retraite et autres avantages) qui figurent en hors bilan dans les comptes sociaux.

D.1. Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Actifs			
Frais d'acquisition différés	0	13 356	-13 356
Immobilisations incorporelles	0	3 224	-3 224
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	63 557	19 959	43 597
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	5 277 024	4 028 938	1 248 086
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	<i>886 880</i>	<i>567 676</i>	<i>319 204</i>
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	<i>30 544</i>	<i>30 544</i>	<i>0</i>
<i>Actions</i>	<i>1 259 183</i>	<i>700 834</i>	<i>558 349</i>
<i>Obligations</i>	<i>2 794 425</i>	<i>2 546 168</i>	<i>248 257</i>
<i>Organismes de placement collectif</i>	<i>294 551</i>	<i>172 275</i>	<i>122 276</i>
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	<i>11 442</i>	<i>11 442</i>	<i>0</i>
<i>Autres investissements</i>			<i>0</i>
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	1 279	1 279	0
Prêts et prêts hypothécaires	7 446	7 446	0
Avances sur police	822	822	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-65 027	77 194	-142 221
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	27 458	27 458	0
Créances nées d'opérations de réassurance	457	457	0
Autres créances (hors assurance)	28 993	28 993	0
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209 622	209 622	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total de l'actif	5 551 631	4 418 749	1 132 883

Table 13 : Bilan - Actif

Les investissements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 5 090 M€ en 2016 à 5 277 M€ en 2017.

D.1.1. Frais d'acquisition reportés

En normes françaises, les frais d'acquisition des contrats d'assurance (commissions d'acquisition et frais internes liés à la commercialisation des contrats) sont activés puis amortis sur la durée de vie des contrats.

Ces frais sont portés à l'actifs et amortis sur la durée prévisionnelle des contrats au fur et à mesure de l'émergence des marges futures.

En normes prudentielles, les modalités de calcul du Best Estimate amènent à reconnaître immédiatement l'ensemble des marges futures dans les fonds propres ; il n'y a donc plus lieu de constater des FAR à l'actif du bilan.

D.1.2. Actifs incorporels

Sous Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels est nulle, ces actifs ne pouvant faire l'objet d'une cession séparée.

D.1.3. Actifs corporels

La valeur au coût historique est maintenue dans le bilan prudentiel. Pour l'évaluation de ses immobilisations corporelles d'exploitation Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour les immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire de ses locaux d'exploitation.

D.1.4. Actifs immobiliers

Ce poste comprend les immeubles des sociétés du Groupe. Pour l'évaluation de ces derniers, le Groupe retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements. Les comptes de régularisation rattachés aux immeubles de placement sont reclassés en conséquence.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les accords de locations recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

D.1.5. Placements

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elles ont un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement si la prime ou la décote est inférieure à 10% du prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement. Les provisions pour dépréciation sont constituées ligne à ligne s'il apparaît que la dépréciation a un caractère durable.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations incluent également les surcotes/décotes ainsi que le différentiel sur obligations indexées.

Les coupons courus sur obligations sont affectés par nature de titre dans le bilan prudentiel.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont enregistrés dans les états financiers en normes françaises pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés. Cette valeur

de réalisation est la même que celle utilisée pour la valorisation Solvabilité 2, c'est-à-dire la juste valeur à la date de clôture.

D.1.6. Provisions techniques cédées

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (flux prestations cédées + flux frais cédés – flux primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en Quote-part est modélisée ainsi que le traité en excédent de plein pour l'Assurance de prêt April.

D.1.7. Autres comptes d'actifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nominale, c'est-à-dire la valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

- Trésorerie et équivalent trésorerie : Ils comprennent uniquement les soldes bancaires en Euros, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan.
- Autres créances et débiteurs divers : Pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ce poste est constitué des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodes

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon la formule standard définie par l'EIOPA³ sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Afin de mesurer la sensibilité des engagements de passif au contexte financier, un modèle stochastique de projection des flux (prestations, taxes sociales, frais et primes) est utilisé pour les garanties d'épargne : le BE correspond à la somme actualisée des flux futurs ainsi projetés. Ce modèle stochastique repose sur un jeu de 1000 scénarios économiques construits à partir de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA (cf. D.2.5). Le Best Estimate des garanties d'épargne correspond à la moyenne des BE issus de chaque scénario.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements sur les garanties de prévoyance).

Le calcul du Best Estimate dépend du classement en LoB⁴ retenu pour chaque produit ou chaque garantie du produit.

D.2.2. Horizon de projection

(1) LoB 30, LoB 31, LoB 32 et Lob 36 : garanties classées en Vie (Life)

Les contrats/garanties sont projetés sur un horizon de 50 ans. Si, la dernière année de projection, il reste des contrats en portefeuille, le modèle dénoue les engagements résiduels sous la forme de prestations décès.

Le Best Estimate dépend donc des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

Flux projetés

Les primes périodiques futures qui ont un impact sur les garanties (capital au terme, garanties de prévoyance complémentaires...) du contrat sont modélisées et projetées. L'ensemble des flux projetés est actualisé à la courbe des taux fournie par l'EIOPA au 31/12/2017 pour les pays de la zone Euro, avec application du volatility ajustement.

(2) LoB 29, LoB 33 et LoB 35 : garanties classées en Santé-SLT

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire aux produits Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats classés en LoB 29, LoB 33 et LoB 35 ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

L'ensemble des flux projetés est actualisé à la courbe des taux fournie par l'EIOPA au 31/12/2017 pour les pays de la zone Euro, avec application du volatility ajustement.

(3) LoB 1 et LoB 2 : garanties classées en santé non -SLT

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

³ European Insurance and Occupational Pensions Authority

⁴ « Line of Business » - branche d'activité selon la définition prudentielle Solvabilité 2

- le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type Indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistre est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux.
- le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

Ce 2^{ème} calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1^{er} janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

D.2.3. Hypothèses utilisées

▪ Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses portant sur les taux futurs de rachats/résiliations (ou aussi nommés rachats structurels), de réduction, de rachats partiels sont basées sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats du Groupe sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

▪ Hypothèses de sinistralité

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque.

Les hypothèses de sinistralité décès utilisées dans la projection consistent en 5 tables d'expérience, établies sur les portefeuilles : Vie Entière, Epargne à versements libres (étude de deux produits), Epargne Retraite et Prévoyance décès.

L'application de la sinistralité décès observée dans la projection des flux fait apparaître des gains techniques, sur les produits Vie Entière et prévoyance.

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans le calcul du Best Estimate des LoB 1, 2, 29, 33 et 35 sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné. Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, le Groupe utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

▪ Hypothèses de frais

Les frais sont projetés par destination comptable.

Les frais projetés dans le calcul du Best Estimate des Lob 30, 31 et 36 sont issus de coûts unitaires définis à partir du montant des frais de l'année d'inventaire.

Pour le calcul du Best Estimate des LoB 1, 2, 29, 33 et 35, les frais de gestion, de sorties anticipées et de sinistres sont obtenus par l'application d'un pourcentage sur le Chiffre d'Affaire. Le poste « autres charges techniques » traduit un coût des fonctions supports, il décroît au fur et à mesure que le portefeuille s'éteint. Ces charges sont calculées en fonction du nombre de contrats moyen en portefeuille et décroissent donc graduellement dans le temps.

Le calcul du Best Estimate étant réalisé sous l'hypothèse d'un arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire (« run-off »), les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés.

▪ Hypothèses et règles pour déterminer les taux de participations aux bénéfices futures

Les prestations modélisées dans le calcul du Best Estimate de la LoB 30 intègrent les participations aux bénéfices futures. Celles-ci sont modélisées en tenant compte des obligations réglementaires (distribution d'une dotation de participation aux bénéfices dans les 8 ans suivant son affectation) et de la politique de participation aux bénéfices du Groupe (garantir un rendement régulier aux assurés, tout en constituant des réserves de participation aux bénéfices).

D.2.4. Calcul de la marge de risque (RM)

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E.2.) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

D.2.5. Résultat et comparaison Best Estimate et provisions techniques des comptes sociaux

En milliers d'euros	2017			2016			Variation 2017 2016	
	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	var.%	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	var.%	Var. Solva 2	Normes comptables françaises
Provisions techniques	3 931 462	3 687 286	7%	3 895 542	3 629 105	7%	0,9%	1,6%
Meilleure estimation	3 887 848			3 835 597			1,4%	
Marge de risque	43 614			59 944			-27%	

Table 14 : Provisions techniques - comparaison S1 vs S2

Les principaux écarts entre le Best Estimate et les provisions techniques (PT) des comptes sociaux s'expliquent par :

- la prise en compte des futures sorties de contrats (rachats, résiliations, réductions) dans le calcul du BE ; ces éléments ne sont pas pris en compte dans le calcul des PT ;
- la prise en compte des participations aux bénéfices futures (cf. D.2.3) pour les produits classés en LoB 30. Dans les comptes sociaux, seules les réserves de participation aux bénéfices constituées et non encore distribuées au 31 décembre, sont provisionnées. En revanche, le BE de la LoB 30 intègre une estimation des participations aux bénéfices futures (en particulier au regard de la valeur de marché des actifs et des différents scénarios financiers modélisés) ;
- la prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience du Groupe ;
- l'utilisation d'un taux d'actualisation correspondant au taux de marché sans risque pour le Best Estimate alors que les PT sont évaluées au taux technique du tarif ;
- la prise en compte d'un horizon de calcul limité pour les garanties classées Santé non-SLT (cf. D.2.2).

D.3. Autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Passifs			
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	-2 889	100 802	-103 691
<i>Meilleure estimation</i>	-4 291		
<i>Marge de risque</i>	1 402		
Provisions techniques vie, UC et santé (similaire à la vie)	3 934 352	3 586 485	347 867
<i>Meilleure estimation</i>	3 892 139		
<i>Marge de risque</i>	42 213		
Provisions autres que les provisions techniques	5 101	5 101	0
Provisions pour retraite	7 727	98	7 630
Dépôts des réassureurs	22 117	22 117	0
Passifs d'impôts différés	236 843	0	236 843
Dettes envers des établissements de crédit	3 107	3 107	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	4 022	4 022	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	8 469	8 469	0
Autres dettes (hors assurance)	62 752	62 752	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	3 940	3 940	0
Total du passif	4 285 540	3 796 891	488 649
Excédent d'actif sur passif	1 266 091	621 858	644 233

Table 15 : Bilan – Passif

Les provisions techniques valorisées selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 3 896 M€ en 2016 à 3 931 M€ en 2017 (cf. section D.2.6.).

D.3.1. Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur toutes les différences temporaires résultant du décalage d'imposition par application des règles fiscales et sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes Solvabilité 2.

Compte tenu de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés applicable en France aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, le taux d'impôt différé retenu correspond au taux moyen des impôts calculés sur une projection des résultats futurs du Groupe.

Pour les succursales étrangères le taux d'impôts différés correspond au taux d'impôt société local.

Le Groupe n'actualise pas les actifs et les passifs d'impôts différés et l'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

D.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste recouvre les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

D.3.3. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

D.3.4. Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisés en provisions pour charges dans les comptes du Groupe et sont évalués selon les normes IAS19 « avantages du personnel ».

D.3.5. Autres comptes de passifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nominale, c'est-à-dire la valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

La valeur nette comptable est reconduite. Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, le personnel, l'Etat et les débiteurs divers.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par le Groupe dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, le Groupe ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire coté sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, le Groupe devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérente en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché ;
- la disponibilité de nouvelles informations ;
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles ;
- l'amélioration des techniques de valorisation.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres du Groupe est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres du Groupe doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. Le Groupe veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

Le Groupe doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres du Groupe font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres du Groupe, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent dans le tableau S.23.01.01.

En milliers d'euros	2017	2016	Var
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	88 391	88 391	0,0%
Réserve de réconciliation	1 162 085	1 015 491	14,4%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-50 394	-51 323	-1,8%
Fonds propres de base disponibles	1 200 082	1 052 559	14,0%
Autres éléments de fonds propres	0	0	
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 200 082	1 052 559	14,0%

Table 16 : Evolution des fonds propres

Les fonds propres du Groupe sont uniquement composés de fonds propres de base pour 1200,1 M€.

Les fonds propres de base se composent, d'une part, d'éléments de capital issus des états financiers en normes comptables françaises, c'est-à-dire du capital social et de primes liées au capital social, et d'autre part de la réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation est ainsi principalement constituée de réserves non distribuées, de la réserve de capitalisation (éléments également présents dans les fonds propres des comptes sociaux), et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre D. *Valorisation à des fins de Solvabilité* du présent rapport. Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

Deux natures de restrictions sont appliquées pour aboutir aux fonds propres disponibles pour couvrir le SCR :

- Intérêts minoritaires indisponibles : le capital de Prévoir-Risques Divers est détenu à 13,78% par des actionnaires hors Groupe. Aussi le montant des fonds propres de Prévoir-Risques Divers excédant la contribution de Prévoir-Risques Divers au SCR du Groupe ne sont pas intégralement disponibles : 24,9 M€ sont ainsi déduits pour déterminer les fonds propres disponibles pour couvrir le SCR du Groupe.
- Entités n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen : comme indiqué au chapitre D., les titres de participation de Prévoir Vietnam et PKMI sont maintenus dans le bilan prudentiel du Groupe en tant que titres de participation stratégique. En raison de la difficulté de rapatrier les fonds de ces filiales étrangères au regard de la réglementation locale, aucun excédent de fonds propres n'est reconnu au niveau du Groupe au-delà de la contribution de ces entités au SCR. A ce titre, 25,5 M€ sont déduits des fonds propres disponibles pour la couverture du SCR.

E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Var.
Fonds propres comptables (*)	621 858	588 778	5,62%
Réévaluation des actifs	1 275 104	1 152 020	10,7%
Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)	-394 028	-399 304	-1,3%
Impôts différés	-236 843	-222 882	6,3%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-50 394	-51 323	-1,8%
Dividende prévisionnel de l'exercice	-15 616	-14 731	6,0%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 200 081	1 052 558	14,0%

Table 17 : Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2

**Les fonds propres comptables présentés dans le tableau ci-dessus ne correspondent pas aux fonds propres des comptes consolidés du Groupe. Le montant affiché résulte de l'agrégation des fonds propres comptables des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception des filiales Prévoir Vietnam et PKMI qui ne sont pas traitées en intégration globale dans le bilan prudentiel et figurent toujours en titres de participations stratégiques, cf. chapitre D).*

Les fonds propres prudentiels progressent de près de 148 M€. L'augmentation s'explique par la hausse conjuguée des capitaux propres des comptes sociaux (+ 33 M€) et l'augmentation de l'impact des écarts de réévaluation des actifs et passifs (+114 M€ nets d'impôts différés). Les écarts de réévaluation contribuent plus significativement aux fonds propres Solvabilité 2 pour les raisons suivantes :

- la hausse des plus-values latentes sur les actions et les immeubles qui se retrouvent dans le montant de réévaluation des actifs ;
- la hausse du taux d'actualisation et la réduction de la volatilité des scénarios de rendement des actifs sont deux phénomènes qui diminuent le montant du Best Estimate de Prévoir-Vie, limitant ainsi le montant des écarts de réévaluation des provisions techniques ;
- l'impact des écarts de réévaluation sur les fonds propres augmente d'autant plus que le montant des impôts différés est minoré du fait de la prise en compte de la baisse prévue du taux de l'impôt sur les sociétés à compter de l'exercice 2019 (cf. D.3).

E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Après les déductions mentionnées au E.1.2. (Intérêts minoritaires et filiales étrangères) et la déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2018, les fonds propres disponibles du Groupe sont donc intégralement éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis⁵ (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiels estimé réglementairement comme nécessaire au Groupe pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des entités du Groupe, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis de l'entreprise est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

E.2.1. Evolution du minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis du Groupe ne peut être inférieur à un plancher correspondant à la somme des MCR (Minimum de Capital Requis) des entités d'assurance agréées dans l'Espace Economique Européen et des exigences de marge de solvabilité découlant de la réglementation locale pour les autres entités d'assurance du Groupe.

A fin 2017, ce minimum s'établit à 114,4 M€ contre 107,6 M€ à fin 2016. Cette progression provient de l'augmentation de 6 M€ du MCR de Prévoir-Vie. Le plancher demeure largement inférieur au montant du SCR du Groupe.

E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 395,3 M€ contre 336,7 M€ à fin 2016, soit une hausse de 17 % sur la période. La Société de Gestion Prévoir (SGP), au titre de son activité de gestionnaire d'OPCVM, est soumise à une exigence de capital sectorielle de 0,9 M€, incluse dans le SCR du Groupe.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR (hors exigence sectorielle de la SGP) selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les provisions techniques et les impôts. En effet, pour Prévoir-Vie, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les participations aux bénéfices futures qui seraient servies aux assurés et, pour l'ensemble des entités, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse le montant des impôts qui seraient dus.

La prise en compte de ces effets amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.

⁵ Cf. Annexe quantitative : tableau S.25.01.21- Capital de Solvabilité requis

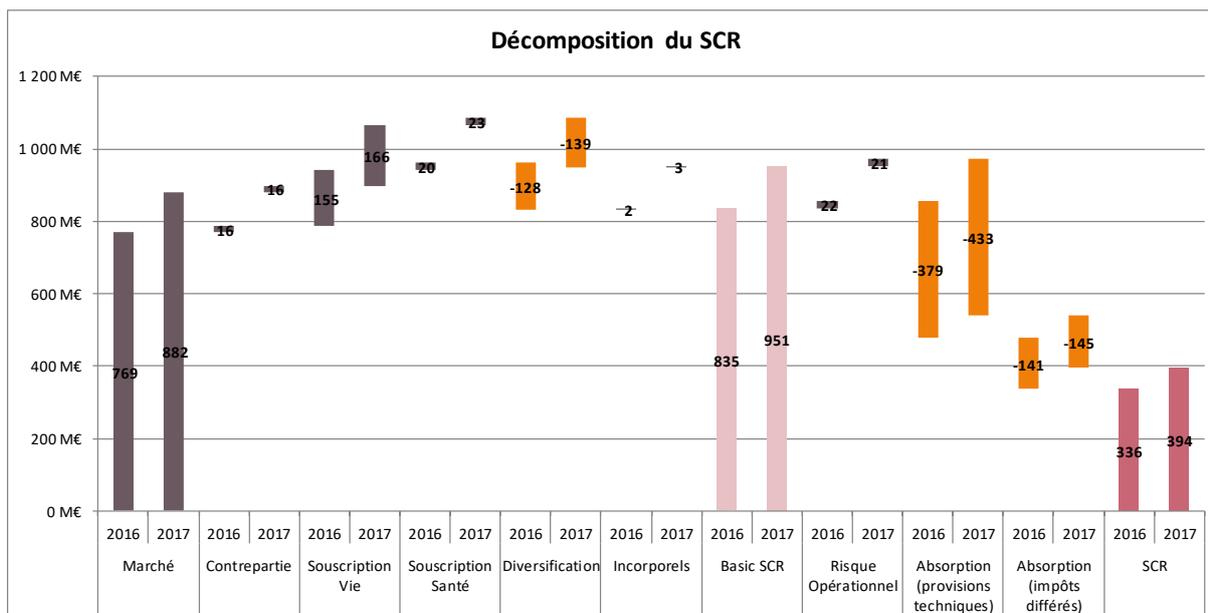


Figure 18 : Evolution du SCR

L'augmentation du SCR provient pour l'essentiel de l'augmentation du SCR du risque de marché du Groupe (+14,7%) et dans une moindre mesure de l'augmentation du SCR du risque de souscription de Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers (+8%). Chacun de ces modules de risques est détaillé ci-dessous.

Les effets de diversification entre risques progressent mécaniquement sous l'effet de l'augmentation des principaux SCR même si la surpondération du risque de marché limite l'augmentation du bénéfice de diversification. L'absorption par les provisions techniques ne concerne que la société Prévoir-Vie, elle progresse également avec l'augmentation du SCR. En revanche, en raison de la baisse du taux d'impôts différés (cf. D.3.), l'absorption par les impôts progresse peu et ne suit pas la progression du SCR.

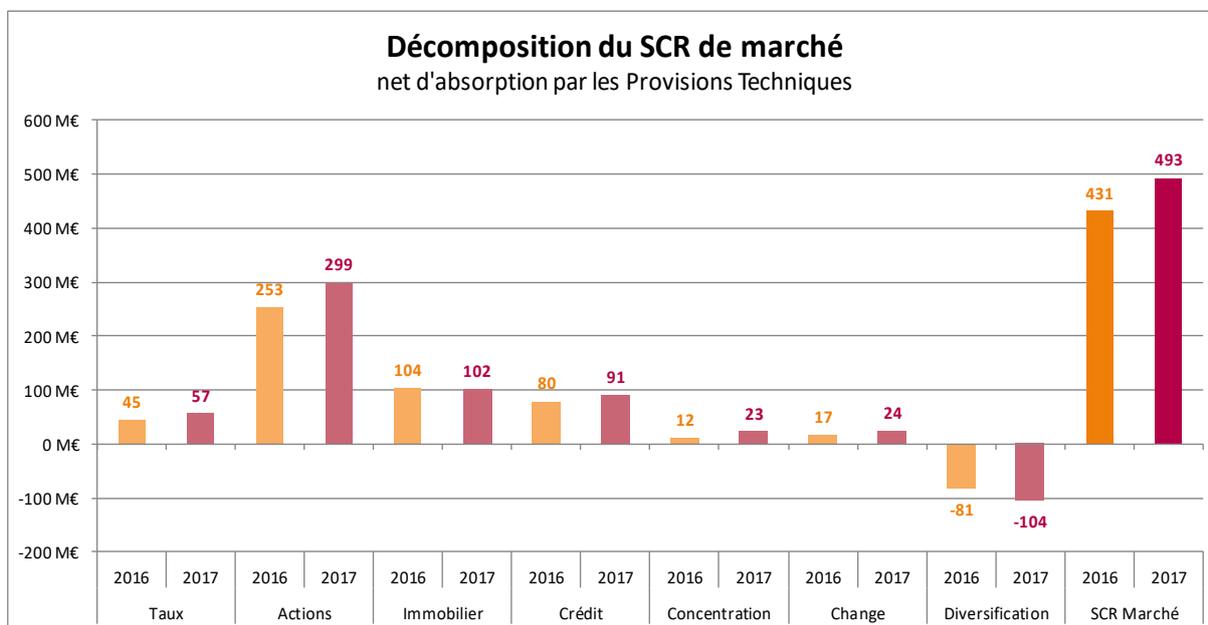


Figure 19 : Evolution du SCR de marché (net d'absorption par les provisions techniques)

Le SCR sur les actions demeure de loin le plus élevé. Cela provient des caractéristiques de la formule standard qui attribue à cette classe d'actifs les niveaux de chocs de marché les plus sévères à appliquer pour le calcul du SCR. Le SCR action (+18%) augmente mécaniquement du fait de l'augmentation de la valeur de marché du portefeuille (augmentation du stock et amélioration de la valorisation). Toutefois, à Prévoir-Vie, la capacité d'absorption par les provisions techniques a augmenté en raison d'une diminution de la volatilité des scénarios économiques utilisés pour les calculs à fin 2017, ce qui a permis d'atténuer l'ampleur de la hausse du SCR.

La légère baisse du SCR net du risque immobilier (-2%) s'explique également par une amélioration de l'absorption du choc par les provisions techniques, pour la même raison que celle évoquée ci-dessus. Hors absorption par les provisions techniques, le SCR immobilier du Groupe progresse de 7% sous l'effet de la progression de la valeur de marché des immeubles en stock et de l'acquisition de nouveaux biens.

La hausse du risque de spread provient des caractéristiques des portefeuilles obligataires de Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers. Le niveau du choc dépend du couple duration/rating, apprécié émission par émission. Même si le rating global du portefeuille n'a pas évolué, le niveau moyen du choc de spread appliqué aux portefeuilles obligataires (avant absorption par les provisions techniques) a légèrement progressé, passant de 9,7% en 2016 à 10,5% en 2017. Par ailleurs, la part des obligations exclues du calcul en raison de la qualité de l'émetteur (souverain, supranational...) a légèrement reculé, ce qui va également dans le sens d'une hausse du SCR.

La courbe à fin 2017 utilisée pour les calculs prudentiels présente des niveaux de taux plus élevés qu'à fin 2016. Comme le choc de taux consiste à appliquer des hausses et baisses proportionnelles à la valeur des taux de base, l'ampleur du choc appliqué est mécaniquement plus élevée à fin 2017. Cela explique, pour la plus grande part, l'augmentation du SCR de taux.

Au final, le SCR de marché net de l'absorption par les provisions techniques est en hausse de 14,4%.

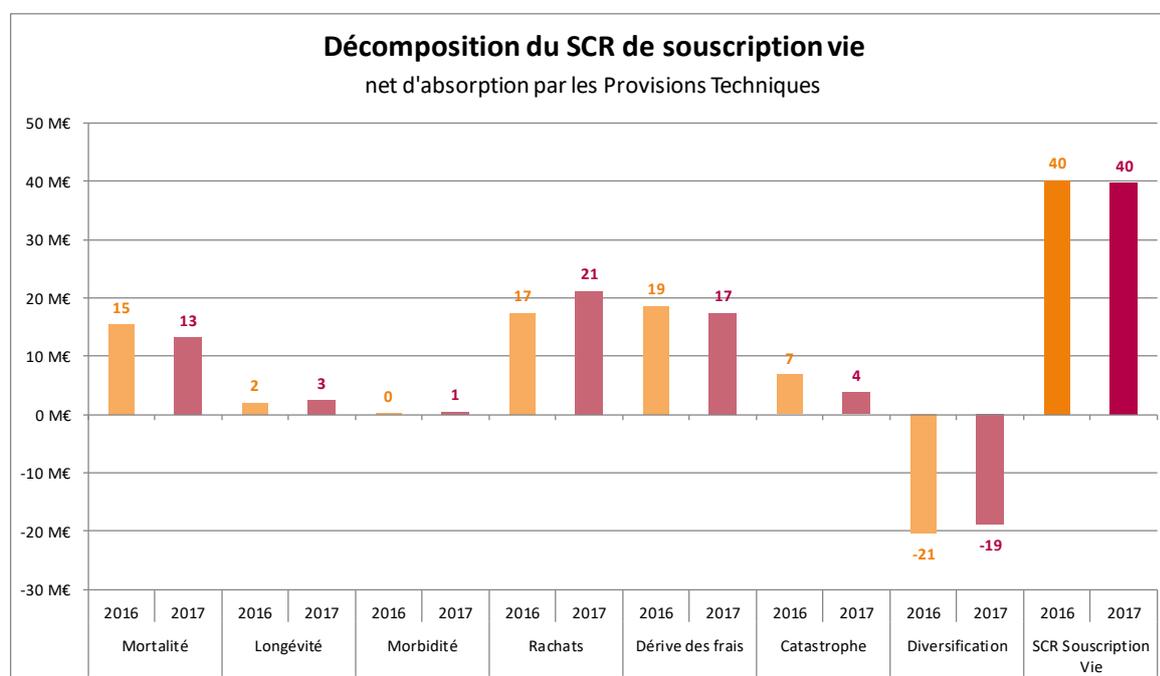


Figure 20 : Evolution du SCR de souscription (net d'absorption par les provisions techniques)

Le montant total des chocs de souscription, avant effet de diversification est en recul entre 2017 et 2016 (58,7M€ vs 60,7M€ soit -3.2%).

Le SCR de rachats augmente de 3,7 M€ entre 2017 et 2016 (contre + 7 M€ en 2016 et 2015). Le scénario retenu est, comme l'an dernier, le risque d'une hausse permanente des chutes sur l'horizon de projection du portefeuille de contrats. La hausse du SCR de rachats provient à la fois mécaniquement de l'augmentation, avec le temps, des valeurs de rachats des contrats mais surtout de l'intégration des produits de la succursale portugaise dans la projection.

Le choc de frais recule de 1,1 M€ entre 2017 et 2016 (-6%) en dépit de la hausse des coûts unitaires (autres charges techniques). Il bénéficie d'une meilleure absorption par la participation aux bénéfices qu'en 2016 (absorption en hausse de 7%).

Le choc de mortalité diminue de 2,1M€ (-13,8%) par rapport à 2016, d'une part via une amélioration de la sinistralité projetée (avant choc) suite à l'actualisation des hypothèses et d'autre part, via une meilleure absorption par la participation aux bénéfices. De la même manière, le SCR de catastrophe, qui consiste aussi en une augmentation de la mortalité, diminue.

L'augmentation du SCR de chacun de ces risques est sensiblement atténuée par les effets de diversification entre risques et finalement, le SCR de souscription net d'absorption par les provisions techniques est stable.

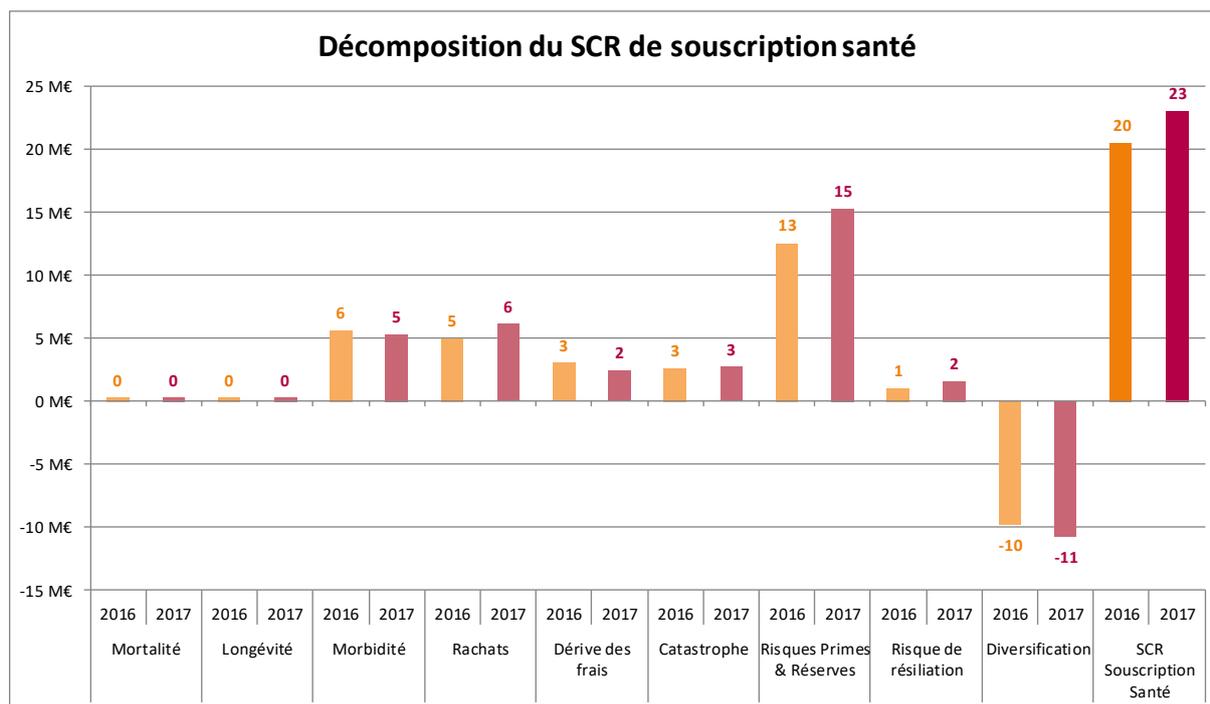


Figure 21 : Evolution du SCR de souscription

Le SCR de souscription avant diversification augmente de 2M€ (+6%) entre 2016 et 2017. Son évolution est liée à la hausse du SCR de primes et de réserves, consécutive à l'accroissement naturel du chiffre d'affaires pris en compte sur le périmètre des contrats classés en ligne d'activité non SLT (cf. C1).

Les autres éléments du SCR de souscription santé sont globalement stables et, au final, le SCR de souscription santé net augmente de 10%.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

Le Groupe ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2017, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 304% contre 313% en 2016. L'excédent de fonds propres S2 (i.e. le montant de fonds propres disponibles une fois le SCR déduit) progresse de 12,4%, passant de 716 M€ en 2016 à 805 M€ à fin 2017.

Aucun manquement à l'exigence du capital de solvabilité requis concernant le Groupe n'est intervenu au cours de la période de référence.

E.6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexe 1 : Détail des concentrations sur le risque de souscription Santé

Pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (des BEL) et le montant des primes futures.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Var.
Lob 1 - Assurance des frais médicaux			
BEL	981	1 423	-31,1%
Primes futures nettes de réassurance	16 871	19 119	-11,8%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu			
BEL	-5 272	-2 846	85,2%
Primes futures nettes de réassurance	50 095	38 077	31,6%

Table 11 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 2 « Assurance de protection du revenu ». Elles sont notamment sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

L'évolution par rapport à 2016 est principalement caractérisée par l'accroissement des portefeuilles de contrats en Lob 2. Cette Lob comporte essentiellement des produits en commercialisation, ce qui induit une croissance des primes futures attendues. Par ailleurs, cette Lob comportant des contrats récents, le nombre de sinistres survenus est encore faible. Entre 2016 et 2017, les frais projetés ont diminué (notamment baisse des frais d'administration). Cet impact est sensible sur la Lob 2 qui concerne des portefeuilles importants en nombre de contrats. Entre 2016 et 2017, l'amélioration du BEL s'explique donc par l'accroissement des primes et du nombre de contrats

Pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (des BEL). Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Var.
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	-32 905	-33 605	-2,1%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	10 774	9 452	14,0%
Lob 35 - Réassurance maladie	-2 288		Ns

Table 12 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 33 « Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé ».

L'évolution par rapport à 2016 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

- pour la Lob 29 est relativement stable, cette stabilité masque trois effets. D'une part une tendance à l'amélioration du Best Estimate sur les garanties invalidité des anciens produits liée à une amélioration du comportement observé, notamment sur les portefeuilles de vies entières. D'autre part une dégradation du Best Estimate des garanties incapacité/invalidité du produit Emprunteur liée à une dégradation du maintien des contrats en portefeuille. Enfin, le Best Estimate s'améliore par la baisse des frais projetés ;

- l'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée, en particulier, à l'augmentation du portefeuille de rentiers dépendance (liée au vieillissement des portefeuille).

Pour le risque de souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et non SLT)

- les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Var.
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	9 981	11 532	-13,4%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	28 375 926	28 560 407	-0,6%

Table 13 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT des produits classés en santé

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel et principalement d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Notons néanmoins que ces capitaux sont très nettement réassurés.

Annexes 2 : états quantitatifs (montants en k€)

Tableau S.02.01.02 : Bilan

	Valeur Solvabilité II
	C0010
Actifs	
Goodwill	
Frais d'acquisition différés	
Immobilisations incorporelles	
Actifs d'impôts différés	
Excédent du régime de retraite	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	63 557
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	5 277 024
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	886 880
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	30 544
Actions	1 259 182
Actions – cotées	1 251 538
Actions – non cotées	7 644
Obligations	2 794 425
Obligations d'État	592 960
Obligations d'entreprise	2 201 464
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	294 551
Produits dérivés	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	11 442
Autres investissements	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	1 279
Prêts et prêts hypothécaires	8 268
Avances sur police	822
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	7 446
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-65 027
Non-vie et santé similaire à la non-vie	-8 653
Non-vie hors santé	
Santé similaire à la non-vie	-8 653
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	-56 374
Santé similaire à la vie	-12 143
Vie hors santé, UC et indexés	-44 232
Vie UC et indexés	
Dépôts auprès des cédantes	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	27 458
Créances nées d'opérations de réassurance	457
Autres créances (hors assurance)	28 993
Actions propres auto-détenues (directement)	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209 622
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	
Total de l'actif	5 551 631

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-2 889
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-2 889
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-4 291
Marge de risque	R0590	1 402
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 932 341
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-17 727
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	-24 419
Marge de risque	R0640	6 692
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 950 069
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	3 914 602
Marge de risque	R0680	35 467
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2 011
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	1 957
Marge de risque	R0720	54
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	5 100
Provisions pour retraite	R0760	7 727
Dépôts des réassureurs	R0770	22 117
Passifs d'impôts différés	R0780	236 843
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 107
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 022
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 469
Autres dettes (hors assurance)	R0840	62 752
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 940
Total du passif	R0900	4 285 540
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 266 091

Tableau S.23.01.22 : Fonds Propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
 Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Comptes mutualistes subordonnés
 Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe
 Fonds excédentaires
 Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe
 Actions de préférence
 Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
 Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe
 Réserve de réconciliation
 Passifs subordonnés
 Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe
 Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra
 Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle
 Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)
 Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE
 Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)
 Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée
 Total des éléments de fonds propres non disponibles

Total déductions

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	88 391	88 391			
R0020					
R0030					
R0040					
R0050					
R0060					
R0070					
R0080					
R0090					
R0100					
R0110					
R0120					
R0130	1 162 085	1 162 085			
R0140					
R0150					
R0160					
R0170					
R0180					
R0190	25 474				
R0200					
R0210	24 920				
R0220					
R0230					
R0240					
R0250					
R0260					
R0270					
R0280					

Total fonds propres de base après déductions**Fonds propres auxiliaires**

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE

Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe

Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires**Fonds propres d'autres secteurs financiers**

Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs

Institution de retraite professionnelle

Entités non réglementées exerçant des activités financières

Total fonds propres d'autres secteurs financiers

Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.

Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes

Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe

Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée**Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée****Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)****Capital de solvabilité requis du groupe****Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)**

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0290	1 200 082	1 200 082			
R0300					
R0310					
R0320					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0380					
R0390					
R0400					
R0410					
R0420					
R0430					
R0440					
R0450					
R0460					
R0520					
R0530					
R0560					
R0570					
R0610	114 357				
R0650	10,49				
R0660	1 200 082	1 200 082			
R0680	395 305				
R0690	3,04				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif
Actions propres (détenues directement et indirectement)
Dividendes, distributions et charges prévisibles
Autres éléments de fonds propres de base
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés
Autres fonds propres non disponibles

Réserve de réconciliation**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

C0060	
R0700	1 266 091
R0710	
R0720	15 616
R0730	88 391
R0740	
R0750	
R0760	1 162 085
R0770	74 740
R0780	3 039
R0790	77 778

Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	19 814	48 437							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	4 130	17 895							
Net	R0200	15 684	30 542							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	19 612	49 733							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	4 130	17 895							
Net	R0300	15 482	31 839							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	9 485	7 209							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	2 194	1 930							
Net	R0400	7 291	5 279							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	232	6 982							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	111	5 660							
Net	R0500	121	1 323							
Dépenses engagées	R0550	11 323	13 783							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110							68 251	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140							22 025	
Net	R0200							46 227	
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210							69 345	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240							22 025	
Net	R0300							47 321	
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310							16 694	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340							4 124	
Net	R0400							12 570	
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410							7 215	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440							5 771	
Net	R0500							1 444	
Dépenses engagées	R0550							25 106	
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300							25 106	

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	30 798	451 918	886	4 572			184	308	488 666
Part des réassureurs	R1420	21 034	47 536		271					68 842
Net	R1500	9 764	404 382	886	4 301			184	308	419 824
Primes acquises										
Brut	R1510	32 999	451 333	886	4 471			184	308	490 181
Part des réassureurs	R1520	21 034	47 536		271					68 842
Net	R1600	11 965	403 797	886	4 200			184	308	421 339
Charge des sinistres										
Brut	R1610	6 783	353 251	-1	863	282				361 178
Part des réassureurs	R1620	3 567	13 921		43	0				17 531
Net	R1700	3 216	339 330	-1	820	282				343 647
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	4 834	-14 675	1 181	-62	632				-8 089
Part des réassureurs	R1720	4 016	-145		-98	0				3 773
Net	R1800	818	-14 530	1 181	37	632				-11 862
Dépenses engagées	R1900	5 426	126 916	1 286	-135	4 271		29	85	139 229
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									139 229

Tableau S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	3 931 463	-	-	6 924	-
Fonds propres de base	1 200 082	-	-	5 022	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 200 082	-	-	5 022	-
Capital de solvabilité requis	395 305	-	-	818	-

Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	881 589		
Risque de défaut de la contrepartie	16 204		
Risque de souscription en vie	166 327	aucun	
Risque de souscription en santé	23 059	aucun	
Risque de souscription en non-vie	-	aucun	
Diversification	- 138 637		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	2 579		
Capital de solvabilité requis de base	951 121		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	21 486		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	- 433 374		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	- 144 811		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	394 423		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-		
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	394 423		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	114 357		
Informations sur les autres entités			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	-		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	882		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	-		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	-		
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	-		
Capital requis pour entreprises résiduelles	-		
SCR global			
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	-		
Capital de solvabilité requis	395 305		

Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	9695009XYDG50AG5NB05	1 - LEI	PREVOIR-VIE	1 – Entreprise d'assurance vie	Société anonyme		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
FR	969500HTEQ8AOPXRU05	1 - LEI	PREVOIR-RISQUES DIVERS	2 – Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
FR	969500TMIM5S9ETLBX52	1 - LEI	SOCIETE CENTRALE PREVOIR	5 – Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/C	Société anonyme		Autorité de contrôle Prudential et de Résolution
VN	969500TMIM5S9ETLBX52FR00001	2 - SPECIFIQUE	PREVOIR VIETNAM	1 – Entreprise d'assurance vie	Société anonyme		Ministère des Finances
KH	969500TMIM5S9ETLBX52FR00002	2 - SPECIFIQUE	PREVOIR KAMPUCHEA MICRO INSURANCE	1 – Entreprise d'assurance vie	Société anonyme		Ministère de l'Economie et des Finances
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00003	2 - SPECIFIQUE	SOCIETE DE GESTION PREVOIR	14 – Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme		Autorité des Marchés Financiers
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00004	2 - SPECIFIQUE	SARGEP	11 – Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00005	2 - SPECIFIQUE	SCI VILLA LAFERRIERE	99 – Autre	Société civile immobilière		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00006	2 - SPECIFIQUE	SCI PREVIMMO	99 – Autre	Société civile immobilière		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00008	2 - SPECIFIQUE	SAS DAUMALIS	99 – Autre	Société par actions simplifiée		

(suite)

Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
99,98%	99,98%	99,98%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
86,22%	86,22%	86,22%		1 - Dominant	86,22%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
						Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
91,55%	91,55%	91,55%		1 - Dominant	100,00%	Oui		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
96,79%	96,79%	96,79%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
99,40%	99,40%	99,40%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale